



Hindi

Annie Montaut

► **To cite this version:**

Annie Montaut. Hindi. Legendre Pierre. Le Tour du monde des concepts, Fayard, pp.229-286, 2014, Les Quarante Piliers. <halshs-00962930>

HAL Id: halshs-00962930

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00962930>

Submitted on 28 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hindi
Annie Montaut

L'Inde n'a pas plus de langue nationale que de religion nationale, mais l'une de ses deux langues officielles, le hindi, bien que très peu utilisé pour la communication entre États indiens ou dans les relations internationales – sauf dans les cinéma dit « bollywoodien » -- est la langue maternelle d'environ 40% des Indiens¹. Ceci pour justifier le choix d'une langue parmi les 1652 recensées officiellement en 1961 (Census of India), ou les quelque 350 « majeures » (Anthropological Survey of India), ou les 452 dénombrées par SIL Ethnologue, selon les critères utilisés par les recenseurs.

Dans ce pays éminemment multilingue, le plurilinguisme est la règle, le groupe ou l'individu étant généralement tri- ou quadrilingue, et on ne trouve aucun État monolingue, ni guère plus de la moitié des districts monolingues, même si Nehru a pu affirmer dans les années 1950 que cette diversité était une vision chimérique des philologues et se ramenait à deux ou trois grandes langues, en excluant les parlers rustiques de peuplades isolées (les « tribus » et leurs langues, classifiées officiellement sous le label Tribal Languages). Il y a dans cette affirmation délibérément provocante pour les philologues à la fois du vrai et du faux². Du faux, dans la mesure où non seulement cohabitent des langues non inter-compréhensibles, même dans la zone indo-aryenne, comme le panjabi et le bengali, et même dans l'orbe du hindi et des ses 331 langues ou dialectes (le taux de compréhension réciproque d'un locuteur de maithili au Bihar et d'un locuteur de marwari au Rajasthan est proche de zéro³), mais aussi dans la mesure où ces langues appartiennent à des familles génétiquement non apparentées. Le dravidien au sud du pays n'a pas de parenté connue dans le monde ; les langues austro-asiatiques, presque toutes tribales, au centre et à l'est du pays, sont rattachées aux langues austronésiennes ; les langues tibéto-birmanes, dans la couronne himalayenne, au tibétain et au chinois ; l'indo-aryen est issu du sanskrit, dans le centre et le nord. Ces familles de langues, sans lien de parenté entre elles, étaient aussi très divergentes dans leur système phonétique, morphologique et syntaxique comme dans leur lexique. Du vrai, dans la mesure où quarante siècles de cohabitation ont abouti à une convergence structurelle telle qu'on a pu parler d'aire linguistique comme pour les langues balkaniques, voire de nouvelle famille linguistique : la famille indienne (que définit le mieux Emeneau). Les phénomènes de diffusion pan-indienne (comme les consonnes rétroflexes, ici notées par le point souscrit, ou la coordination par une forme absolutive du verbe) ou de convergence, comme la reduplication, l'ordre rigide à verbe final, les « sujets au datif », supposent un bilinguisme très

¹ La proportion dépend des critères utilisés par les recenseurs, ce qui explique la disparité des résultats entre SIL Ethnologue, Encarta et le recensement officiel indien. Est surtout en jeu la délimitation de ce qu'on appelle hindi, lequel compte 331 parlers distincts, dont certains sont linguistiquement et numériquement des langues à part entière, et dont l'une vient même d'être promue du statut de dialecte au rang de 24^{ème} langue officielle, le chattisgarhi, avec la création du nouvel Etat du Chattisgarh en 2002.

² Provocation qu'il faut aussi situer dans son contexte : la guerre des langues a commencé avec le refus de plusieurs commissions, réunies par le Congrès dès les années 1920, de redécouper l'Union indienne sur des bases linguistiques, par crainte d'une « balkanisation ». Ce refus cède en 1952 à la suite du jeûne à mort du leader du mouvement Vishal Andhra en faveur d'un État télougouphone, et aboutit à la loi de réorganisation linguistique des États en 1956. Mais le processus de revendications d'identité linguistique et de fragmentation en nouveaux États (ceux du Nord-Est du pays, à partir de l'Assam, étalé sur les années 1970) se poursuit encore de nos jours : on compte aujourd'hui 28 États, presque deux fois plus qu'en 1950, et 24 langues officielles.

³ Comme le dit le proverbe hindi, l'eau qu'on boit change toutes les lieues, la langue qu'on parle toutes les cinq lieues. Dans une région sans lama c'est-à-dire où le rôle unificateur de la caste cléricale, les pandits, n'est pas si puissant.

ancien, dominé par ce que les sociolinguistes de l'aire ont appelé un ethos communicationnel commun, fondé sur l'ajustement réciproque, la tolérance grammaticale, l'absence de normativité. L'ancienneté de ces contacts se voit au nombre de mots fondamentaux empruntés par le sanskrit ancien au dravidien (*phala* « fruit », *mayura* « paon », *karpura* « camphre ») ou aux langues austro-asiatique du groupe munda (*punya* « vertu », *kumāra* « prince », *puruṣa* « homme »). Certains de ces mots se retrouvent dans les langues européennes, importés par les voyageurs qui commerçaient sur la côte du Malabar autour du début de notre ère, et dont Pline ou Ctesias nous rapportent les formes. Parmi eux, le nom du riz, longtemps supposé dravidien, *arici* en tamoul, *oruza* en grec, *arroz* en espagnol, jusqu'à ce que Jules Bloch démontre qu'en réalité le tamoul *arici* a lui-même été emprunté au védique *vṛhi*, d'une base indo-européenne **vrijh* qui a ensuite donné les formes *birinj* en persan ou *berinj* en arménien, *burnica* au Daghestan (scythique ancien *vrujaka* pour « seigle »). Ce voyage des mots incite à la prudence étymologique quand on n'a de preuves ni chez Mayrhofer (*Etymological Sanskrit Dictionary*) ni chez Emeneau (*Dravidian Etymological Dictionary*), ni chez Kuiper (*Proto-Munda Words in Sanskrit*).

En l'absence de dictionnaire étymologique et historique du hindi, on ne peut véritablement se fier au classement en catégories *deshi* (du pays) ou *videshi* (de l'étranger) donné dans les grammaires traditionnelles pour le vocabulaire qui n'est pas analysé comme sanskrit (*tatsam* : directement introduit dans la langue dans sa forme « telle quelle ») ou comme développé à partir du sanskrit (*tadbhav* : « devenu tel » par changement phonétique⁴).

Les faits importants dans l'histoire du vocabulaire sont liés à l'histoire de la langue et de sa région, qu'ont dominée entre le XVI^e et la fin du XVIII^e siècles les moghols, turcophones musulmans dont la langue de culture était le persan. L'empereur Akbar lance au XVI^e siècle une énorme entreprise de traduction de textes et de concepts (du sanskrit en persan et du persan en sanskrit), que Dara Shikoh, fils de Shah Jahan, développe au XVII^e siècle, en quête d'un langage commun entre hindouisme et soufisme dans le célèbre *Majma ul-Baharain* (« Le mélange des deux océans »). L'indianisation de l'islam est encore plus spectaculaire au niveau populaire, les confréries soufies apparues dans le nord-ouest de l'Inde dès le XII^e siècle, peu après les premiers raids turco-afghans sur Delhi, ayant tôt rallié des sectes hétérodoxes de l'hindouisme (yogis ou naths). Le langage populaire intègre mots et notions de cette nouvelle culture.

A peu près au moment où l'ourdou et le hindi (deux noms récents qui ne s'imposent pas avant le XVIII^e siècle) commencent à diverger, les Britanniques instituent l'enseignement séparé de ces deux langues pour former les fonctionnaires de l'East India Company avec des enseignants distincts qui vont produire entre 1800 et 1810, dans le cadre du Fort William College de Calcutta, les premières grammaires, les premiers dictionnaires et les premiers recueils de textes écrits dans la langue moderne. Une anthologie de ces textes « hindi » sera utilisée comme manuel scolaire dans les écoles indiennes pendant tout le XIX^e siècle. Il s'agissait ni plus ni moins de transformer en langue écrite et standardisée le parler dominant dans la plaine du Gange, l'*hindoustani* comme on disait souvent (ou le *more*, en anglais), les langues de culture étant alors le persan, le sanskrit et le braj⁵. Que la scission ultérieure entre un ourdou persianisé et un hindi sanskritisé soit due ou non à ce clivage institutionnalisé dans l'enseignement par les Britanniques, elle déchaîne encore aujourd'hui des polémiques brûlantes car elle touche aux identités religieuses, de plus en plus politisées depuis le XIX^e siècle. Gandhi, qui tenta de résorber ce fossé en prônant le choix de l'*hindoustani* comme langue à vocation nationale, fut contraint d'y renoncer devant la violence des

⁴ Ansi *kanhā* est la forme *tadbhav* correspondant au *tatsam* कण्ठा.

⁵ Langue, à l'origine, du pays Braj, autour de Mathura, devenue transrégionale aux XVII^e et XVIII^e siècles du fait de son association à la dévotion krishnaïque, et aujourd'hui redevenue un dialecte (très peu parlé) du hindi.

fondamentalistes des deux camps – Jinnah, anglophone, ayant associé dès 1932 l'ourdou au combat de la Ligue musulmane pour un Pakistan indépendant⁶.

Après la Partition des deux pays en 1947, la question pour l'Inde, désormais du type de hindi à promouvoir comme langue officielle, restait toujours si délicate qu'elle ne fut débattue que dans les derniers mois de la très longue rédaction de la Constitution, en 1949, et que Nehru dut recourir par deux fois au vote alors qu'il était jusque-là parvenu à résoudre tous les autres points litigieux par le consensus⁷. Les derniers articles de la Constitution (343-351) définissent le hindi comme l'expression de la « culture composite » de l'Inde et suggèrent que la langue se modernise en empruntant non seulement au sanskrit mais aux autres langues régionales et à l'ourdou. Les travaux des diverses commissions et officines appointées pour forger les néologismes de la langue technique, administrative, juridique, économique, n'ont pourtant emprunté, et très lourdement, qu'au sanskrit⁸. Au point qu'Indira Gandhi dut plusieurs fois, sans succès, prier les terminologues de créer des mots qui se comprennent. Le hindi dit officiel est en effet très éloigné de la langue vivante parlée (et écrite dans la littérature), et les neuf mots ici présentés tombent souvent dans la catégorie des néologismes soit sémantiques (un mot sanskrit repris dans un sens différent de celui qu'il avait en sanskrit), soit formels.

Enfin, pour ne pas quitter Nehru, c'est lui qui donna sa devise à l'Académie des lettres : « One literature in many languages ». Peut-on véritablement penser la même chose dans des langues différentes ? Car enfin, sans nier l'unité si souvent débattue de l'Inde, il est certain qu'elle a *des* langues. Et le centrage sur le hindi dans les pages qui suivent n'épuise pas forcément l'entier de la pensée indigène quant à ces concepts. Même si le hindi a 331 langues.

⁶ Alors qu'un hindou écrivait au début du XX^e siècle volontiers en ourdou (Premchand, « père » de la littérature hindi en est l'exemple majeur), un sikh en ourdou ou en panjabi, en panjabi dans l'alphabet arabo-persan ou dans celui du sanskrit, qu'un musulman écrivait volontiers en hindi, tel n'est plus aujourd'hui qu'exceptionnellement le cas.

⁷ La légende du succès du hindi à une voix près concerne en fait la graphie des chiffres mais dit bien la violence des passions en jeu.

⁸ Le Board of Translation est créé dès l'Indépendance.

Danse नृत्य *nṛtya*, नाट्य *nātya*

La danse en indo-aryen moderne (et en tamoul, qui a conservé cet emprunt au sanskrit pour la danse classique), c'est dans la langue officielle नृत्य, *nṛtya*, mot sanskrit, du verbe नृत, *nṛt*, « danser », avec le suffixe nominalisant *-ya*, dont l'autre forme नाट्य, *nātya* (au degré fort de la voyelle) s'emploie aussi, en combinaison. Dans la langue courante c'est नाच *nāc*, dérivé de *nātya* de façon parfaitement régulière. Entre *nṛt* et *nat*, la différence de la voyelle centrale correspond à deux formes du mot dont la seconde seule se retrouve en moyen indien. Le verbe *nṛt* signifie à la fois « danser » et « jouer un rôle » en sanskrit ancien, mais une fois apparue la seconde forme (prakrite), il a dès le sanskrit classique pris le sens spécifique de « danser » -- *nṛtati* « il/elle danse » -- et *nat* celui de « jouer » sur scène -- *natati* « il/elle joue »⁹.

La première véritable explicitation de ce qu'il faut entendre par *nātya* se trouve dans le grand traité sur les arts de la scène qu'est le *Nāṭyaśāstra*, où est d'emblée posée l'identification de *nātya* et du théâtre, alors qu'ultérieurement la forme *nat* s'emploie pour désigner le jeu théâtral et la forme *nṛtya* pour désigner la danse. Aujourd'hui encore le genre théâtral est désigné par le terme *nāṭak* (théâtre en temps que genre ou pièce de théâtre) et le danseur ou la danseuse par *nārtak* ou *nārtakīya*. Cette identité d'origine entre danse et théâtre a cédé au cloisonnement des genres dans les écoles mais non dans les académies (Sangīt Nāṭak Akādāmī : arts de la scène, danse et musique comprises) aujourd'hui. Le caractère central de la danse dans les arts de la scène et le caractère scénique de la danse subsistent encore dans l'usage qu'en fait par exemple le cinéma commercial dit Bollywood, où les séquences chantées et dansées sont un élément constitutif du genre, mais aussi dans les formes de théâtre populaire traditionnel, qui incluent chant et danse, et dont le nom même révèle les affinités des deux arts : *naṭānkī* d'Uttar Pradesh¹⁰, marionnettes du *putul nauch* au Bengale, *putla nach* d'Assam, etc. La présence des marionnettes (*putul* ou *putlā*, *putlī* en hindi), montre bien que la danse ne vise pas là à l'expression personnelle ni à la célébration du corps mais à un mode d'expression qui en procède certes (le mouvement) mais le transcende.

Parmi ces formes populaires, il en est du reste dont le nom n'est pourtant pas associé au mot « danse ». Le *chau* du Bihar et du Bengale, danse martiale, athlétique et même acrobatique, qui célèbre la victoire de Dourga sur Mahishasura, un démon incarnant les forces du mal, vient d'un mot signifiant l'ombre, ou l'image (*chavi*), ou le déguisement¹¹. D'autres, beaucoup plus répandues et devenues de véritables classiques, bien que le plus souvent jouées en plein air plutôt que représentées sur scène, tirent leur nom du mot *līlā* (लीला). *Līlā* renvoie à la geste d'une divinité, littéralement à ses 'jeux', cette fois au sens ludique du terme, et les plus importantes de ces traditions théâtrales relatent les exploits de Rama (*rāmīlā*) et de Krishna (*rāsīlā*), jouées par des acteurs non professionnels et dans des espaces ouverts. La *rāmīlā* de Ramnagar est un spectacle de plusieurs jours : l'exil du prince Rama dans la forêt y est vraiment joué dans une vraie forêt, et les acteurs sont suivis de tout le village. La *līlā* de Krishna ou *rāsīlā*, mime les jeux divins de l'espiègle et séducteur Krishna, transcendant cette

⁹ L'autre sens de jouer est pris en charge par le mot *kṛḍa*.

¹⁰ Genre aujourd'hui persifleur mais à l'origine centré sur la « grande » mythologie et les légendes locales, comme la plupart des traditions régionales dites folkloriques.

¹¹ Encore que certains spécialistes associent le *chau* à l'attaque furtive. Dourga est une divinité féminine terrible qui, comme Shiva, use de son potentiel destructeur pour purger le monde des démons qui en menacent l'ordre.

līlā en *rās/rasa*¹². Si *līlā* est du côté du contingent et du monde manifesté, en perpétuel changement, *rasa* (रस) littéralement le « suc » ou la « saveur », est l'élément fondamental du théâtre et du plaisir esthétique en général. C'est ce en quoi le spectateur, devenu *rāsika*, « celui qui se délecte », parvient à goûter la création qui lui est montrée et qui reproduit la création toujours continuée du monde. Comment ? En transcendant les limites de son propre ego (*aham*, pronom de première personne) pour accéder au « soi » cosmique universel (*ātman*, principe absolu et pronom réfléchi). La *rās/līlā* mime la danse amoureuse de Krishna avec les bouvières, les gopis, sous forme de ronde nocturne dans la forêt¹³. Dans ce pseudo-duo d'amour à dix, vingt ou cinquante, dilatable à l'infini tout au long de cette nuit elle-même dilatée à l'infini par Krishna, chaque bouvière danse avec Krishna, unique et démultiplié en autant de Krishna que de jeunes femmes. C'est ainsi que la *rās/līlā*¹⁴ nous fait nous souvenir de notre double existence simultanément dans la sphère du monde sensible et dans celle du monde transcendantal, et de notre double appartenance au transitoire et au permanent, en jouant le jeu de la divinité qui elle-même dans sa danse rejoue la création du monde. Il est dit dans le X^e *Purana* que bien décrire la *rās/līlā* donne en soi accès à la félicité suprême.

Parallèlement au théâtre populaire, qui confère à la danse une place importante et parfois essentielle, y compris dans les spectacles « tribaux », souvent sous forme de rondes, la danse savante est traditionnellement un solo, masculin ou féminin. Originellement rituelle et exécutée par les danseuses du temple (*devadasi*¹⁵), elle fait partie des pratiques indispensables au maintien de l'équilibre du monde, à l'égal de la récitation des hymnes védiques et plus tard des rites de l'hindouisme. L'un des deux plus grands dieux de l'hindouisme, Shiva, est du reste le parangon de la danse, avec la très célèbre image dite de Shiva dansant vendue à tous les touristes dans tous les matériaux que l'on peut sculpter. Cet instantané de la danse martiale (*tandava*) de Shiva est intéressant à divers titres : le mouvement est compris dans un cercle, et le déportement des hanches du côté opposé à la jambe levée à l'horizontale, fléchié comme la jambe d'appui, est compensé par le bras qui suit la jambe, également à l'horizontale, d'un côté, de l'autre par un pan de vêtement et d'autres bras qui rayonnent, tandis que la tête est bien de face à l'aplomb du pied qui donne son assiette à la posture. Ce pied, bien posé à plat sur le sol, foule les démons et les forces telluriques mauvaises – Shiva célèbre dans la danse son triomphe sur les forces démoniaques, en quoi la « destruction » qu'il symbolise correspond aussi à la protection du monde – et la flexion des deux genoux assoit plus encore la posture dans une assiette où le mouvement semble ne jamais devoir s'immobiliser. La grâce n'est pas dans l'élan ni l'aspiration à s'élever, mais dans l'inscription dans un cercle, les extrémités du corps en flexion ou en torsion étant équidistantes du moyeu qui est placé au niveau du sexe. Avancer dans l'espace ne consiste donc pas à le traverser en touchant la terre le moins possible, mais à rouler dessus en conservant cette assiette donnée par les appuis à l'espace sur toute la circonférence de la posture.

¹² Il existe en fait deux verbes *rās*, dont l'un signifie « faire du bruit, crier, tonner », et d'où est tiré le nom sanskrit *rāsa*, « vacarme », verbe parfois supposé à l'origine du composé *rās/līlā*, mais c'est plus souvent du second verbe, signifiant « goûter » qu'on le dérive.

¹³ Les gopis, ou jeunes bouvières, dont l'espiègles Krishna avait subtilisé les vêtements pendant qu'elles se baignaient, s'enfuient une nuit de leur domicile conjugal, magnétisées par le son de sa flûte, et se réunissent dans la forêt pour danser avec lui, au cours d'une nuit que Krishna porta pour l'occasion à la durée d'une « nuit de brahma » c'est-à-dire plus de quatre milliards d'années humaines.

¹⁴ Devenue la danse principale et savante au Manipour, après avoir été la tradition populaire du pays braj, entre Vrindavan et Mathura.

¹⁵ Souvent objet de réprobation sociale, comme les « nauch girls » du XVIII^e et XIX^e siècles, qui dansent pour le plaisir de leurs mécènes et, dans la culture musulmane, ont le prestige sulfureux de la courtisane (*tawa'ef*), lettrée et musicienne prisée par l'élite cultivée mais dénigrée par la morale sociale.

Figure de la stabilité par la rotation, du mouvement perpétuel, de l'ataraxie en mouvement, c'est la danse cosmique en ce qu'elle joue et, de ce fait, reproduit, constitue la création et la continuation du monde.

La danse classique indienne est largement dérivée de ce rapport à l'espace, privilégiant les postures en adhésion au sol et le plié, quand bien même les genres ont au fil des siècles constitué des styles nettement différenciés : *bhāratnāṭyam*, réputé le plus pur, *odissi* réputé le plus ondulant, *khatak* réputé le plus rythmé par la frappe des pieds et la vitesse des tours sur soi-même¹⁶, *kathakali* du Kerala aux costumes et maquillages saisissants. Elle a un autre invariant distinctif, sa narrativité, corollaire de son expressivité : le danseur ou la danseuse en effet raconte, par ses gestes et ses expressions de visage (*abhinaya*) une histoire, le plus souvent un épisode de la vie de Krishna. Il la mime, en dialogue avec les musiciens, de façon très précise et minutieusement codée (gestes des yeux, des sourcils, de la bouche, du front, grande variété de *mudra* ou positions des doigts, des poignets, des mains, etc.). Le terme même de *kathak*, comme *kathakali*, dérive du mot *kathā*, « histoire, récit ». Danser est ainsi donner à voir dans un corps-parole la fable du monde, d'autant que cette fable emprunte le plus souvent son matériel narratif à la vie de celui qui, enfant, ouvrit la bouche devant sa mère ébahie, car elle avait entrevu dans la gorge béante de son fils, le jeune Krishna, la totalité du monde manifesté.

¹⁶ Les deux pieds au sol, à la différence de la pirouette de la danse classique occidentale, exécutée sur un pied et sur pointe.

État

राष्ट्र *rāṣṭra(a)*

La notion d'État, au sens politique et administratif du terme, correspond à deux mots en hindi, dont la délimitation sémantique n'est pas toujours limpide, le premier désignant aussi la nation dans la langue officielle.

राष्ट्र, *rāṣṭra(a)*, néologisme sémantique de l'Inde moderne officialisé au milieu du XX^e siècle, fournit les dérivés couramment utilisés dans le vocabulaire officiel : *rāṣṭrīya* (-*īya* suffixe adjectivant) « national », *antarrāṣṭrīya* « international » (*antar-*, « inter »), *rāṣṭrapati* « président », littéralement celui qui est le chef de l'État et le représentant de la nation, puisque le nom *pati* signifie « maître », ainsi du reste que « époux¹⁷ », deux sens articulés par Emile Benveniste sur la notion de représentant emblématique du groupe auquel il appartient. La forme même du mot *rāṣṭra*, typiquement sanskrite, viole les principes de l'évolution naturelle des mots indo-aryens (groupe de trois consonnes, final qui plus est, alors que la langue avant d'être « colonisée » par la néologie sanskritisante, tend à proscrire les consonnes groupées, à privilégier les syllabes ouvertes, etc.) : cet emprunt, non indigénisé, est donc imprononçable dans les parlers populaires (où il donne des prononciations comme *rastar*) qui lui préfèrent l'emprunt persan *sarkār*. Le tamoul par contre a indigénisé l'emprunt en *arasu*, conformément à son système phonologique, et emploie ce terme pour distinguer par exemples écoles d'État des écoles privées.

राज्य, *rājya*, second terme, en principe plus spécialisé dans l'expression de l'« État » et ne désignant aujourd'hui plus la nation, est également un emprunt sanskrit. Ses dérivés *rājkiya*, « relatif à l'État, officiel », et *arājya*, *arājaktā*, « anarchie », *arājaktāvādī*, « anarchiste¹⁸ » montrent qu'il occupe le champ abstrait du gouvernement, parallèlement à celui de la « nation », l'ancien « royaume » -- qu'on retrouvait dans le British Raj au XIX^e siècle.

Le mot *rāṣṭra(a)* est un nom d'instrument ou de siège (avec le suffixe *-tra*, « -oir »), signifiant le siège du royaume, le lieu où et sur quoi s'exerce le gouvernement ; il est issu de la base verbale राज् *rāj*, elle-même en lien avec le nom du « roi », *rājā* en hindi comme en sanskrit, et avec le latin *regere*, *rex* (qui donnent en français « régner », « roi », « régent ». Le terme *rāṣṭra* a en sanskrit, du fait de son suffixe instrumental, un contenu plus territorial et plus concret que *rāj* « règne, royaume » et *rājya* « le royaume » en tant système de gouvernement, avec le suffixe de nom abstrait *-ya*. En hindi encore on ne dérive pas la locution verbale pour « régner, gouverner » sur *rāṣṭra*, mais sur *rājya*: *rājya* ou *rāj karnā*, littéralement « faire règne ».

Quant au terme सरकार *sarkār* (du persan : *kār*, « ce/celui qui agit » comme « tête » ou « chef », *sar*), qui signifie plutôt « gouvernement¹⁹ », il n'est pas perçu comme savant et est communément usité dans toutes les couches sociales, mais n'est pas employé dans la terminologie officielle. Il peut recouvrir un contenu concret pour tout locuteur (corps de l'autorité), au point qu'il est couramment usité pour renvoyer au dépositaire de l'autorité (le domestique dit *sarkār* à son maître, voire à sa patronne) et, familièrement, pour ironiser, sous forme d'appellatif. *Sarkār*, contrairement aux deux termes officiels, peut donc signifier aussi l'incarnation personnelle de l'État.

¹⁷ Dans l'étude sur la base *pot/pet* (*Vocabulaire des institutions indo-européennes*).

¹⁸ Avec le préfixe privatif *a-*, et les suffixes *-tā* de nom abstrait, et *-vādī* « iste ».

¹⁹ Mais donnant les dérivés pour « officiel », « d'État », par exemple *sarkārī naukrī/sarkārī adhikārī*, « emploi de fonctionnaire » / « fonctionnaire » (littéralement officier de l'État). Le terme choisi pour « nationalité » n'est en revanche pas construit sur « nation » : *nāgariktā* (de *nāgarik*, « citoyen », et aussi « citadin ») vient de *nagar*, « ville, cité », sans doute par calque.

Si *rāṣṭra* est plus en rapport avec le territoire, *rājya* avec l'action de gouverner, l'emprunt récent de ces deux termes, fondés sur la même base, est l'indice qu'il s'agit dans les deux cas de traduction d'un terme et d'une idée qui ne font pas partie des schèmes de pensée pré-coloniale. La distribution des deux mots est du reste significative dans ses flottements²⁰ : *rāṣṭra* n'est pas systématique dans les emplois concrets (pour désigner une entité administrée ou gouvernée) et c'est le mot *rājya* qu'on utilise pour désigner les États de la fédération indienne en tant qu'entités territoriales administrées ; c'est aussi le mot *rājya* qui sert à opposer les États à l'ensemble de l'Union indienne (*rājyamantrī* est le « ministre d'État », par opposition au Premier ministre de l'Inde) ou à désigner les autres États du monde. Même dans les noms propres désignant les entités territoriales traduites par « Indian States », États de l'Inde, on trouve plusieurs termes (Maharashtra, littéralement le grand État ou territoire, Rajasthan, littéralement le lieu des princes), mais le plus souvent le nom concret *pra-des* « territoire », qui est aussi couramment utilisé pour référer aux États de l'Union indienne : Uttar Pradesh, Andhra Pradesh, Himachal Pradesh, *des*, « pays » renvoyant au contraire aux autres nations²¹. Tout se passe comme si *rājya* avait été arbitrairement choisi pour « État », et *rāṣṭra* pour « nation », alors que la distinction entre État et nation, tout comme la notion d'état-nation, n'est pas évidente dans le contexte du XIX^e siècle.

L'État indien, en tant qu'institution, non donné par la nature, mais institué par sa Constitution, a donc peine à se dire autrement que par les mots anciens liés au territoire et au corps qui le gouverne, la personne du roi – en dépit des institutions modernes dont il s'est doté au moment où se forgent les néologismes pour « État » et « nation »²². Il ne se dit pas en tout cas à travers des mots liés à la notion d'établissement ou de statut, termes associés comme en français au verbe « être » (au sens de « se tenir »), qui sont par ailleurs très vivants dans la langue et produisent un certain nombre de traductions possibles pour « état » dans ses acceptions non institutionnelles : *sthitī*, « situation », *sthir*, « stable », *sthirtā*, « stabilité » et leurs antonymes *asthir*, « instable » et *asthirtā*, « instabilité », *manosthiti*, « état d'esprit ». Tous ces mots viennent de la base *stha*, « être/se tenir » qu'on retrouve dans les mots pour « institution » (*sansthā*, *sansthān*), pour « instituer » (*sthapan/sthapit karnā*) et même pour le « pouvoir en place » (*satta*), mais pas pour « État ».

Quant à la Constitution qui constitue l'Inde en État et la dote de son corps d'institutions politiques et administratives, c'est *संविधान*, *sanvidhān*, terme d'une tout autre origine que « État ». Le terme renvoie à l'articulation d'ensemble (*sam-*) d'un tout organisé, réglé, et s'apparente à *विधि*, *vidhi*, « injonction » puis « méthode, création ordonnée, réglée, organisée » mais aussi « horoscope, ce qui est pré-réglé²³ », et à *vidhān*, « législation, ordonnancement, règle, rite », lequel sert de base à la locution désignant l'assemblée législative, *vidhān sabhā*. C'est ainsi la notion d'ordonnancement, celle qui à l'origine distinguait de la nature le rite et l'injonction rituelle, qui est au principe des rouages constitutifs de l'État, et non la notion d'institution humaine : le premier et suprême « ordonnateur », *vidhātā*, est le Dieu Brahma. Dans ce corps d'institutions où l'on peut lire l'avatar lexical du rite, les ministres ne sont pas les serviteurs (du roi, de l'État) mais les

²⁰ Mais dans les traductions, la distribution est systématique : ONU est toujours traduit par *sanyukt rāṣṭra sangathan*, et États Unis par *sanyukt rājya Amrikā*.

²¹ Comme aux autres nations du monde, au sens de « pays » : *des* est le « pays », *vides* le « pays étranger ». Chez Gandhi et généralement jusqu'au XX^e siècle, c'est *des* qui désigne la nation, ou encore *prajā* (à l'origine, en sanskrit, le « peuple »), et les premières locutions forgées pour dire le nationalisme sont *ek (hī) des*, *ek (hī) prajā*, « un (seul) pays/peuple ». Le « patriotisme » se dit *desbhakti* (pays-adoration), et « patriote », *des-bhakt* (pays-dévot). Le tamoul, à côté de *arasu*, a le mot *manilam* pour désigner les États de l'Inde, littéralement « grande terre », et *nadu* « pays », qu'on retrouve dans le nom même de l'État du Tamil Nadu.

²² *Lok sabhā* (peuple-assemblée) et *rājya sabhā*, les deux chambres formant le Parlement (*sansād*).

²³ Voir article « Loi », p.

« conseillers », à l'origine les penseurs. मंत्री *mantrī* « ministre », a fortiori le *pradhān mantrī*, Premier ministre et chef de l'État, c'est d'abord le conseiller, et, encore avant, celui qui pense. Le mot est formé sur la base verbale मन *man*, qui fournit les noms *man*, « esprit », et मंत्र *mantra* « formule », nom d'instrument (donc littéralement « ce par quoi est la pensée », ou « ce à quoi s'exerce la pensée »)²⁴.

La Constitution indienne, pierre angulaire de l'État²⁵, se fonde sur une notion de l'État que Nehru a voulu abstraite de tout élément concret susceptible d'en compromettre l'unité, puisque ni la langue, ni la religion, ni la géographie, ni l'histoire, ni la culture ne pouvait définir une nation homogène et que son seul invariant lui apparaissait comme sa culture « composite ». Mais si l'abstraction qui sous-tend l' « idée de l'Inde²⁶ » selon Nehru doit assurément beaucoup au principe occidental de république laïque, le terme qui désigne la pièce maîtresse de son architecture, la Constitution, et ses grands serviteurs, les ministres, à commencer par le chef de l'État, sont sous-tendus par leur lointain passé lexical d'injonction rituelle dédiée à la protection de l'ordre du monde (*vidhi*) et de formule où se concentre la pensée (*mantra*).

²⁴ Le « mandarin », mot également dérivé de *mantra*, est donc un avatar chinois du penseur comme siège de la pensée.

²⁵ Pour reprendre le beau titre du meilleur ouvrage qui lui a été consacré par Austin Granville, *The Constitution of India, Corner Stone of the Nation*.

²⁶ Pour reprendre, là encore, le beau titre de l'ouvrage que Sunil Khilnani lui a consacré, *The Idea of India*.

Loi

न्याया *nyāya*, क़ानून *qānūn*, विधि *vidhi*

Le sanskrit न्याया, *nyāya* est un bon exemple de la polysémie résultant des réemprunts quand le terme est resémantisé dans un domaine qui n'était pas originellement le sien propre : न्याय *nyāya* (prononcé *nyāy*) signifie en hindi officiel à la fois « loi », « justice » et « droit ». Mais le mot exclusivement spécialisé dans le sens de ce qui traduirait au plus près notre « loi » dans son acception moderne est le terme arabe क़ानून, *qānūn*, seul à permettre la dérivation de l'adjectif « illégal », *gairqānūnī*, avec le préfixe privatif *gair-*, arabe comme la base, et le suffixe adjectivant *-ī*, persan. C'est du reste le seul mot courant employé dans toutes les classes de la société indo-aryenne d'aujourd'hui, du Panjab au Maharashtra, et dans tous les registres excepté celui de l'administration centrale, des langages techniques et des ambassades, même s'il est brillamment absent de la traduction en hindi de la Constitution. *Nyāya*, quant à lui, se lit au fronton des tribunaux et des cours de justice (न्यायालय, *nyāyālay*, littéralement le « séjour de la justice/loi », avec le suffixe, issu du nom sanskrit « lieu, siège » *-ālay*) et des départements de droit dans les universités²⁷, alors que le terme arabe correspondant à « tribunal, cour de justice », toujours très usité, est *adālat* (de *adal* « loi », sorti de l'usage)²⁸, et celui correspondant à « justice » est *insāf* (également très usité, notamment dans les slogans des manifestations qui revendiquent plus de justice). Si *nyāya* est « law » dans l'affichage officiel là où le français a « Droit », la loi et les lois (« laws ») qui la réalisent comme ensemble de prescriptions sont dans la Constitution de l'Inde विधि, *vidhi*, mot extrêmement polysémique. Si la distribution des termes arabes est plus rigide, et s'ils sont plus spécifiques, car ce sont des mots faiblement ou non polysémiques en hindi, cela correspond sans doute au fait que l'appareil juridique s'est constitué dans sa forme centralisée et sa codification écrite sous la domination moghole : celle-ci a imposé une culture administrative²⁹ dont il reste de nombreux termes sans équivalent hindi, comme *vaqīl*, l'« avocat », ou *zamīndār*, le « propriétaire terrien », *sube* « la circonscription », *zīlā* « le district », etc. Certes *vaqīl* a bien un équivalent forgé par les commissions à la néologie et à la terminologie, *vidhivaktā*, littéralement le « legilogue », mais il n'est que rarement employé, et les autres termes n'en ont pas. L'Inde n'a bien entendu pas attendu l'empire moghol pour légiférer en vue d'assurer la justice entre humains, de résoudre un litige ou de recouvrer l'impôt. Et la manière dont la culture hindoue concevait ce qui tourne autour de la loi avant cette période de son histoire se reflète dans les termes aujourd'hui devenus officiels, et plus encore dans ceux qui ont survécu dans des sphères ou des registres d'emploi plus limités.

Nyāya, tout d'abord, ne vient pas contrairement à ce qu'on pense souvent de la base verbale *nī* « conduire », laquelle a donné le mot pour « bonne conduite », *nīti*, et son dérivé moderne « morale », de l'adjectif *naitik* « moral », *naitiktā*, ainsi que politique ou conduite du royaume *rājnīti*, et chef *netā* (nom d'agent de cette base verbale). Cette apparente analogie offrirait une sympathique association entre loi et morale, mais tel n'est pas le cas, car *nyāya* dérive en fait de la base verbale *i*, « aller » (forme conjuguée devant les désinences de présent

²⁷ Dans les pays anglo-saxons, le tribunal est désigné par le mot *lawcourt* et le droit qu'enseignent les facultés par le mot *law*.

²⁸ Parallèlement à *kacahārī*, d'étymologie douteuse, et désignant aussi, plus généralement, l'office public.

²⁹ Sous les empereurs moghols, musulmans, dont la langue officielle était le persan, s'est développée une classe d'agents spécialisés dans la rédaction des actes et contrats, les Kayastha, des brahmanes traditionnellement versés dans l'écriture et l'interprétation des textes, qui acquièrent par leurs fonctions la double culture terminologique et la maîtrise de l'écriture dans ses deux graphies ; comme beaucoup d'entre eux se convertirent à l'islam, leur statut de brahmane est controversé chez des « vrais » orthodoxes.

actif *aya-* : *ayati* « il va »), préfixé d'un *ni-* dont il est assez malaisé de décrire le sens : *ni-*, qui dans la plupart de ses emplois semble sémantiquement vide³⁰, a à l'origine un sens spatial (mouvement vers le bas), et constitue avec « aller » une combinaison exprimant « le cours logique des chose » -- ce qui suit sa pente, ce sont les choses qui vont selon leur cours. D'où le sens du terme dans la célèbre école de logique, le *Nyāya*, l'un des six « points de vue » ou *darshana*, sur le même plan que la fin, ou suite, du Veda, le *Vedānta*. De *nyāya* la logique à la justice, à son antonyme l'injuste et l'injustice (*anyāya*, *anyāytā*), aux études de droit et aux modernes palais de la loi que sont les tribunaux, quel chemin ? Si on admet que l'examen des choses qui tombent comme elles le doivent donne à voir la régularité de leur enchaînement et que leur description en définit la logique, la pente naturelle du préfixe, si l'on ose dire, pouvait aussi aboutir à la notion de « juste » avec le verbe « aller », par opposition au mouvement erratique, comme elle pouvait aboutir à celle de principe régulier et de règle avec un verbe comme « contrôler/maîtriser ». C'est ce que la langue entérine d'une part avec *nyāya* (de « aller ») d'autre part avec *नियम*, *niyam* (de *yam* « maîtriser »), « restriction », « observance religieuse », « contrôle sur soi », « règle », « principe », « loi », ce sur quoi on exerce un contrôle, qui est sous contrôle, ou le résultat de ce contrôle. La locution adverbiale commune *niyamit rūp se* « régulièrement » banalise le sens de « contrôle », mais la base elle-même garde le sens de « loi » comme principe à observer, dans le langage de la religion et de la morale ordinaire.

Mais c'est *विधि*, *vidhi* qui sert de traduction officielle pour « loi », et la Constitution indienne n'utilise que ce terme pour traduire en hindi la loi, ou une loi, ou des lois, ou le corps des lois (*vidhi sangrah*). Formé sur la même base que « Constitution » (*sanvidhān*)³¹, le mot est fait sur la base verbale *dhā* « disposer, tenir placer » préfixée d'un *vi-* intensif³² dont il est un dérivé nominal au même titre que *vidhān*, « arrangement, méthode, création, chose réglée », et *vidhā* « forme, méthode ». *Vidhi*, d'abord « injonction rituelle », puis « loi, forme, méthode, chose ordonnée, création³³ » met au premier plan le sème de mise en ordre et de tenue – se rapprochant en cela de *ni-yam*. C'est ce dernier terme qui a servi à traduire les sens métaphoriques de loi dans les lois scientifiques comme la loi de Mariotte (*mariot kā niyam*), ou les régularités observables comme les lois phonétiques (loi de Grimm : *grīm kā niyam*) et c'est *vidhi* qui traduit la loi naturelle (*prākṛitik vidhi*).

Mais, se demandera-t-on, avant ces termes qui sont des néologismes sémantiques, destinés à exprimer une notion qui semble n'avoir pris corps et mot dans son sens moderne de dispositions légales instituées qu'au XIX^e siècle, avant que ne s'impose la *qānūn* dans l'empire moghol – qui régissait surtout la fiscalité--, comment la société se faisait-elle justice et sur quels principes la fondait-elle, cette justice ? Car la société de l'Inde classique et médiévale n'était pas un lieu de non-droit, elle savait repérer, juger et châtier ses criminels, le pire châtement du brahmane étant le bannissement ou la mise hors caste, qui dépouillait l'individu de tous ses droits à l'espace social et le réduisait ainsi au rang des barbares. Des divers crimes (*aparādh*) qui lèsent, mais aussi polluent dans la société hindoue, on pouvait se laver par l'intermédiaire de diverses instances, à l'échelle du village, du clan (*gotra*) ou du royaume. Par exemple, les panchayats de village, littéralement comités des cinq (*pāñc*), choisis en principe pour leur respectabilité et leur expérience, avaient pouvoir de régler les conflits, de préciser le sens de la « loi », de négocier ou de punir, sur les bases non d'un corps de lois

³⁰ *Ni-bandh* « essai » (de *bandh* « attacher », « lier »).

³¹ *Vidhān sabhā*, *vidhān mantri*.

³² Quand il n'est pas inversif (deś pays, videś étranger) *vi-* est réputé intensif, ce qui ne veut pas dire grand-chose mais pointe vers une notion centrée, typique, parce que tous les éléments en seraient identiques – *vi-* est aussi mérologique (*bhinn* différent, *vibhinn* différent, *śesh* partie restante, *viśesh* spécial, particulier).

³³ *Vidhātā* le Créateur. Cf. article État.

écrites, mais de la coutume. La loi coutumière ou « personal law » ainsi que ce régime a été traduit en anglais, c'était et c'est toujours रीत, *rīt*, du sanskrit *rīti*, « observances, rites », ou चलन, *calan*, dénominateur de la base verbale *cal* « marcher », ou *rīti-rivāj*, composé où la base sanskrite précède la base arabe *ravāj*, ou encore *rasm*, également de l'arabe. Cette loi coutumière s'intégra sans encombre à celle de l'empire moghol mais entra tôt en conflit avec la loi britannique du Raj. L'exemple le plus célèbre à cet égard est celui de la coutume de *sati*³⁴, qui prescrit à la veuve de s'immoler vivante sur le bûcher funéraire de son époux, gage de gloire pour la famille, de félicité dans l'au-delà pour la « bienheureuse » qui suit son mari du point de vue des coutumes hindoues, comble de barbarie et d'injustice du point de vue de la loi britannique. L'histoire de l'Inde coloniale est ponctuée par le conflit entre ces deux régimes, qui se déchaîne avec une violence particulière dans ce qui touche aux femmes, d'abord la pratique de la *sati*, abolie officiellement en 1832, puis la réglementation du divorce (Indian Divorce Act 1869), l'interdiction du mariage des enfants (Child Marriage Restraint Act, 1929, Parsi Marriage and Divorce Act 1936, Dissolution of Muslim Marriage Act, 1939). Dans la loi coutumière musulmane il suffisait en effet de prononcer une, deux ou trois fois le mot *talāq* devant témoins pour répudier son conjoint – le plus souvent l'épouse. Les répudiations dans la société hindoue laissent également les femmes dans une détresse qui les oblige souvent à se prostituer ou à se suicider, les veuves enfant sont transformées en servantes, les filles n'ont pas droit à l'instruction, le versement de la dot ruine les familles, l'héritage avantage les fils, les mariages entre castes différentes sont proscrits, etc. C'est cette situation de tort extrême qui a conduit tous les mouvements réformistes indiens de la seconde partie du XIX^e siècle à centrer leur action sur les droits des femmes, du Brahmo Samaj au Bengale à l'Arya Samaj au Panjab.

Il y a un certain paradoxe dans l'attitude de ces mouvements réformistes, souvent vus comme précurseurs du nationalisme en ce qu'ils se fondent sur un retour à une religion (généralement le vedanta ou le veda) purifiée de l'« obscurantisme » de la dévotion populaire pour revaloriser la culture hindoue dans son « authenticité », mais qui par ailleurs s'inspirent de la tradition britannique pour l'essentiel de leurs revendications sociales. Paradoxe qui traduit la tension profonde entre les deux régimes, lesquels reflètent deux visions de la société. La Constitution indienne les perpétue à sa manière, en consacrant sa première section aux droits fondamentaux qui assurent à l'individu une protection de l'État égale pour tous et lui prescrit des devoirs égaux pour tous, tout en s'inscrivant par ailleurs explicitement dans le respect de la religion de chacun³⁵ et donc des lois coutumières propres à sa communauté religieuse, particulièrement en matière de mariage et d'héritage. Cette tentative de négocier le conflit ancien entre les deux régimes s'est heurtée à la politisation croissante, dans l'Inde indépendante, des tensions communautaires et l'affaire Shah Bano n'a fait dans les années 1980 que cristalliser la violence des revendications. Divorcée en 1978, Shah Bano réussit à obtenir de la Cour suprême (sept ans après le dépôt de sa requête) le versement d'une pension alimentaire pour elle et ses cinq enfants, ce dont la coutume (personal law) dispensait le répudiant. Réagissant à ce que certains ressentaient comme des empiètements sur la loi coutumière, le All India Muslim Personal Law Board, fondé en 1973, réussit en retour à exiger du Premier ministre qu'il revienne sur les décisions de la Cour suprême (Muslim Women (Protection of Rights on Divorce) Act 1986), geste diversement interprété et qui déchaîna une polémique passionnée.

³⁴ Cf. le mot Vérité, p.

³⁵ Dans la Constitution, les Minorities Rights sont les dispositions relatives au mariage et à l'héritage. La persistance des cas de *sati* (dont le dernier, celui de Roop Kanwar, eut lieu au Rajasthan en 1987) a conduit le gouvernement à adopter une nouvelle loi (Commission of Sati (Prevention) Act). Mais les meurtres entraînés par des différends sur la dot restent un fléau dans la petite bourgeoisie dans la plaine du Gange.

Quant au terme moderne désignant le « droit à » (droit à l'éducation, à la liberté d'expression, et plus récemment à l'eau) ou le « droit de », *adhikār*, à l'origine « fait d'être en charge », tout comme *adhikārī*, « celui qui a la charge de », ils n'ont aucun rapport avec le champ de la loi.

Dans le sens de « loi religieuse » enfin, le mot *dharma* est traité à l'article Religion.

Contrat

समाधान *samādhān* ठेका *thekā* करार *qarār*

Le mot qui en sanskrit renvoyait le plus largement à la notion de contrat en tant qu'accord, fait de (r)amener à la convergence, est *samaya*, terme dérivé du verbe *aya* « aller » préfixé de *sam-* « ensemble ». Il signifiait donc à l'origine le mouvement convergent. Ce sens a complètement disparu de l'emploi de *samay* en hindi, lequel ne renvoie plus qu'au temps ; ce glissement sémantique s'est opéré par la notion de *kairos* ou conjoncture propice présente par exemple en pali dans les stances bouddhiques : « Ne laisse pas passer, Gautama, l'occasion propice » (*samaya*), sens également disparu en hindi. Pour désigner le contrat, il y a certes le mot arabe *qarār*, mais quantité d'autres termes, antérieurs à cet emprunt, ou forgés par la suite, existent dans la langue pour désigner le traité ou l'accord, mais aussi le contrat.

Du côté de l'ajustement d'intérêts divergents et du traité, y compris du traité mettant fin à des hostilités militaires, il y a le terme समाधान, *samādhān* (*sam-*, « ensemble », *ā*, et *dhā*, « mettre, poser »), qui peut aussi signifier « solution » ; समाधि, *samādhi*, de même origine, est parfois aussi utilisé dans le sens de « traité », bien que son emploi de très loin le plus familier (« méditation, transe mystique, tombeau d'un saint ») renvoie à l'état de l'ascète ou du yogi qui, parvenu au dernier degré du perfectionnement spirituel, s'unit à la divinité ou au principe cosmique, dépassant ainsi les différences qui fondent la séparation des êtres. Il y a aussi, toujours dans le sens de la négociation des différences puis des différends, le mot संधि, *sandhi*. *Sandhi*, « jonction, jointure, union », vient de la même base que les deux mots précédents, mais dépourvue du préverbe *ā*, le mot présente par sa forme même un bel exemple de ce qu'il désigne, avec l'assimilation de la nasale devant la consonne dentale (*sam/san*). Dans son emploi métalinguistique en effet, le terme renvoie aux règles expliquant la réduction de deux sons en contact à leur résultante. Originellement développée par la tradition grammaticale sanskrite³⁶, cette notion est aujourd'hui devenue une catégorie de la phonétique générale. Mais le *sandhi* phonétique n'est pas le seul sens resté vivant dans la langue, puisque le mot, outre son sens de « traité, accord » est aussi à l'origine du nom de la jonction entre le jour et la nuit, sous sa forme *sandhyā* (sanskrit) qui a donné *sājh* en hindi³⁷, aujourd'hui encore employé dans le sens de crépuscule du soir.

Toujours avec le même préfixe, mais qui n'est plus perçu comme tel car le mot n'est pas venu directement du sanskrit et n'est pas non plus une formation néologique, *samjhautā* désigne plus particulièrement le « compromis ». *Samjhautā* vient du verbe hindi *samajhnā*, « comprendre » (*samajh*, « compréhension »), lui-même à l'origine dérivé de *jñāna*, « connaissance » et du préfixe *sam*. Comprendre les deux points de vue ensemble, cela aboutit aussi, du moins dans ce qu'en dit la langue, à une certaine ambivalence, puisque le mot est aussi employé au sens de « compromission », et s'il est dénué de connotations négatives quand il renvoie aux accords signés par l'Inde et le Pakistan, par exemple, dans les accords prévus par leur feuille de route vers la réduction du conflit endémique depuis 1947, il peut parfois mettre au contraire ces connotations au premier plan.

Au-delà de l'ajustement des différences, spontané ou par consentement mutuel, la notion de contrat peut être plus spécifique et relever d'institutions particulières, à des fins spécifiées par un engagement ponctuel. L'emprunt au sanskrit *sarvidā*, de la base *vid*

³⁶ Vu l'importance des phénomènes de *sandhi* externe en sanskrit, c'est-à-dire entre mots, à l'intérieur d'un mot, lire du sanskrit suppose la maîtrise des règles de *sandhi*, alors que le plus souvent dans les langues on a affaire à des *sandhis* internes, l'élosion et la liaison en français (*sandhi* externe) étant marginales dans la chaîne sonore.

³⁷ Avec allongement compensatoire de la voyelle précédente, quand deux consonnes s'assimilent et se simplifient à une seule.

« savoir » (termes portés à la connaissance des deux parties) semble récent, absent qu'il est des dictionnaires bilingues usuels des années 1980 ; il donne par adjectivation le mot pour « contractuel », travailleur employé sur contrat : ainsi, *sanvidā nars*, « infirmière contractuelle », *sanvidā śikṣak*, « enseignant contractuel ». Le terme *anubandh*, très employé dans la sphère du contrat d'assurance, de location, renvoie littéralement au lien (*bandh* « attacher, lier ») selon (*anu-*) lequel les deux parties vont œuvrer.

Outre ces emplois modernes, plusieurs termes traditionnels survivent, chacun dans une sphère très spécifique : ainsi par exemple *māgnī* et *sagāī* désignent les contrats de mariage, formés respectivement sur des bases signifiant la « demande » (*māg*) et l' « union » (*sagāī*, de *sa*, « avec », et *gā*, « aller ») -- encore que *sagāī* soit plus généralement la cérémonie solennelle des fiançailles (mais *māngétar* est le « fiancé »). *Badnī* désigne le contrat par lequel un emprunteur s'engage par sa parole (du sanskrit *vad*, « parler ») à rembourser la somme empruntée ou à vendre sa récolte au bailleur pour un prix inférieur à celui du marché.

Mais le terme de loin le plus usité, et qui fournit même un nom de métier est *ṭhekā* (ou *ṭhikā*). Le *ṭhededār*, « contractor » en anglais, quasiment devenu un nom de caste spécialisée dans le contrat, comporte le suffixe persan *-dār* (celui qu'on retrouve dans le terme *zamīndār* « grand propriétaire terrien » à l'origine du système *zamīndārī* institué sous l'empire moghol pour collecter l'impôt). Mais la base n'est pas d'origine persane, comme le montre bien sa rétroflexe initiale, et le mot *ṭhek* ou *ṭhekā* signifie à l'origine en hindi le « bâton de marche », « ce sur quoi on s'appuie, le support » ; le verbe *ṭheknā* veut du reste dire « prendre appui », mais aussi « trouver refuge, faire halte », affichant donc les sèmes de stabilité et de protection. Le mot est probablement à rattacher à *ṭhikānā*, « halte, refuge, abri, demeure, arrangement ». Et peut-être, mais cela reste à confirmer, à l'omniprésent *ṭhik*, « juste, correct, bien, OK, d'accord », qui à l'origine est un adjectif signifiant « correct³⁸ ». Le fait qu'on trouve le terme avec la consonne initiale non aspirée dans le même sens (*ṭek*, *ṭekan* avec *-n* nominalisant, « support, bâton », *ṭekān*, « support, plateforme destinée à soutenir un fardeau », *ṭeknā*, « soutenir, s'appuyer, s'arrêter »), alors que l'indo-aryen oppose phonologiquement aspirée et non aspirée, suggère un emprunt à une base non indo-aryenne.

En vertu de ses sèmes d'origine, le *ṭhededār*, surtout spécialisé dans le bâtiment et la construction, mais aussi dans le commerce de l'alcool, de l'argent, et récemment, internationalisé, le passage des émigrés sans papiers³⁹, est donc le garant sur qui peut s'appuyer le contractant, et de fait nombre de locutions privilégient ces sèmes (*islām/dharm/samāj kā ṭhededār*, « le garant ou protecteur de l'islam/de la religion/de la société »). Mais la triste réputation que se sont fait les *ṭhededār* comme exploiters sans scrupules fait qu'ils sont aujourd'hui perçus comme l'opposé même du garant, le seul mot que son étymologie associe à la protection et au repos étant devenu quasi synonyme d'esclavagiste, un peu comme la traite a pu conférer à la notion de traité des résonances sinistres.

³⁸ *ṭhikāne kī bāt*, « affirmation juste, correcte », *ṭhik hai ?* « ça va bien ? », *ṭhik hai*, « d'accord ». Par croisement des deux termes *ṭhik* et *ṭhekā*, le terme donné dans le dictionnaire hindi-italien de Ghanshyam Sharma pour « contrat » est *ṭhikā*, « travail fait sur contrat, contrat ».

³⁹ Dans le système dit du *havalā* (garantie). La présence de *ṭhededars* dans les passages de divers États arabes vers les États-Unis ou l'Europe peut suggérer que le mot a été emprunté en arabe au système indien.

Société

समाज *samāj*

Le mot hindi समाज, *samāj* qui correspond le mieux au terme « société » est d'abord attesté en sanskrit dans le sens de « rencontre », et même « lieu de rencontre », et ne s'est guère prêté aux extensions sémantiques du type « personne juridique ». Bien que ce mot ne corresponde qu'à une assez faible partie des sens de « société », il se prête à de nombreuses dérivations et fournit en particulier les néologismes pour « socialisme » समाजवाद, *samājvād*, et « socialiste », समाजवादी, *samājvādī*. Ces deux mots ne sont du reste pas forgés sur l'adjectif « social » (*sāmājīk*), mais directement sur le nom, avec le suffixe *vād* (de la base verbale sanskrite « dire »), littéralement donc, le socio-logue, qui dit ou exprime la société. Mais la sociologie, discipline dédiée à la société, et le sociologue qui la pratique, ce sont en hindi des mots composés : *samājsāstra* et *samājsāstrī*, dont le second formant est un nom *sāstra* (« traité, ouvrage classique »).

Le terme sanskrit *samāja* vient de la racine verbale *aj*, « pousser, conduire » (*ajati*, « il conduit ») préfixé du sociatif *sam-* ; il désigne le fait de pousser ensemble, le résultat de cette opération comme son lieu (« lieu de rencontre »), rencontre ambivalente qui peut être conflictuelle (« mettre en conflit » dans le *Veda*). *Samaja* a même désigné Indra comme celui qui subjugué ses adversaires. Le sens de « réunion, assemblée » l'emporte dès le moyen indien – on le trouve dans le premier édit d'Ashoka qui vise les rassemblements⁴⁰ -- et passe en hindi moderne du sens de « rassemblement » à celui d'« ensemble stable de personnes », non dicté par des circonstances éphémères comme celles qui président à un rassemblement, et non spécifié ou restreint à une communauté donnée. Le sens de groupe non structuré, aléatoire, et plus réduit est pris en charge par des mots comme *dal*, *samūh*, *ṭolī* (dont le premier peut désigner des partis politiques, le troisième un quartier dans une ville). Est-ce que *samāj* garde quelque chose de la force ductrice liée à son étymon ?

En l'absence de dictionnaire historique du hindi, il est difficile de savoir quand *samāj* s'est imposé au sens général de société et non de rassemblement, c'est-à-dire quand il a pris en charge le sème d'organisation correspondant à une structure sociale donnée – il est en tout cas attesté en ce sens bien avant la « modernisation » contemporaine de la langue. Les mots pour dire cette structure, c'est-à-dire pour représenter les humains en tant que groupe fondé sur des rapports stables et structurés, existaient naturellement dans l'Inde précoloniale, mais ils procédaient d'une autre vision des choses, celle de la division bien connue des castes, ou plus exactement des वर्ण *varṇa* ou « couleurs » (l'un des mots courants encore aujourd'hui pour *varṇa* est रंग, *rang*, « couleur »).

Dans les textes classiques qui décrivent la fabrique sociale, la société humaine est vue à la fois comme une hiérarchie (de « pureté ») selon la provenance de chaque groupe et comme une division stricte entre groupes complémentaires, le groupe supérieur étant le plus polluable et le groupe inférieur le plus polluant. Les quatre *varṇa* (*brahmaṇ*⁴¹, spécialisés dans la connaissance des Veda et des rites, *kṣatriya*, dans l'exercice du pouvoir, *vaiśya*, dans le commerce, *sūdra*, dans le service et le travail de la terre) sont bien connus, ainsi que la

⁴⁰ « Ici, on ne devra pas tenir assemblée » : *na samāje kattavye*. Ashoka, troisième empereur de la dynastie des Maurya, accède au pouvoir au lendemain du partage de l'empire d'Alexandre le Grand (III^e siècle avant notre ère).

⁴¹ La pluralité même des noms qui les désignent dans la seule langue hindi est un bon indice du rôle primordial qu'ils assurent (*vipra*, *bāhman*, *dvijā*, *dvāja*, *agrajanmā*, *agrajan*, *dvijēs*, « Seigneur des deux fois nés » (*dvijā-īsa*, etc.). Même pluralité à l'autre pôle, pour les hors castes ou non aryens, les *niśad*, « ceux qui siègent en bas », *rātrī bhojī*, « mangeurs nocturnes », *harijan*, « enfants de Dieu », ou *achūt*, « intouchables ».

mythologie de leur généalogie : l'ensemble de la société y est figurée comme l'expansion réglée et hiérarchique du corps de *Puruṣa*, l'homme primordial, de la tête aux pieds, puisque sa bouche donne naissance aux Brahmanes, sa poitrine aux Kshatriya, ses jambes aux Vaishya et ses pieds aux Shoudra, ceux qui ne sortent pas de lui (les « intouchables » ou « hors-caste ») étant hors système mais très nécessaires au système puisque seuls à pouvoir se charger des tâches polluantes. C'est cette représentation strictement réglée qui exprime la société hindoue en tant que système d'organisation des humains. Parallèlement, les spécialisations professionnelles exprimées dans les *jāti*, dont le caractère également héréditaire se lit dans l'étymologie, du verbe *jan*, « naître », et qui sont les véritables équivalents de la multitude de « castes » décrites par les ethnologues. Pour un individu donné, la société en laquelle il prend son identité et qui définit les rapports qu'il entretient avec les autres groupes, c'est जाति, *jāti*, जात, *jāt*⁴². Il s'agit donc d'une organisation non instituée, puisqu'elle est donnée par une révélation, le célèbre hymne à *Puruṣa* appartenant au *Rig Veda* (10.90), dont la doctrine est reprise implicitement dans les lois de Manu, et que le Veda relève de la *śruti* ou parole révélée.

Du point de vue d'un groupe particulier, qui n'est pas structuré par sa position par rapport à un ensemble, la notion de groupe social a d'autres expressions, de la lignée (*vamś*, « lignée, dynastie », *viś*, « clan », *gotra*, « clan », *kul*, « lignage, dynastie ») à la communauté de la famille au sens très large ou de pairs (*birādrī*, mot issu de *bhratr*, « frère ») et à la communauté religieuse (la « secte » se définissant souvent par un maître spirituel dont elle représente la lignée⁴³). La locution *jāt-birādrī* exprime le groupe homogène d'appartenance d'un individu donné. C'est dans ces groupes que se construit le lien social et il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour que de nouveaux principes organisateurs fassent apparaître une autre représentation de la société, où interviennent les classes, les individus, les citoyens. Encore cette nouvelle représentation n'est-elle pas entièrement passée dans le vocabulaire, car si l'on a bien *samāj* pour désigner l'ensemble du corps social, la division, très courante, en « haut » et « bas » (*ūc* vs *nīc*) renvoie systématiquement aux castes et non aux classes⁴⁴. Et la Constitution indienne, tout en fondant le nouvel État sur le principe de l'égalité des individus, dénombre comme composantes de la masse sociale les castes, notamment celles qu'il faut protéger et dont la liste est annexée sous le label « scheduled casts » (SC), ainsi que les autres castes arriérées (« other backward casts » : OBC), parallèlement aux tribus⁴⁵.

En somme, dans l'Inde précoloniale, pour désigner le tout de la société, fortement structuré mais sur plusieurs principes étagés, il ne semble pas y avoir eu d'autre mot que *prajā* « peuple »⁴⁶. C'est un des mots qu'emploie encore Gandhi, au XX^e siècle, pour traduire société (anglaise/indienne). *Prajā*, avec son complémentaire *rājā*, résume l'humanité dans sa vie terrestre. À côté de *jan*, *jantā*, de la même base « naître »⁴⁷, un terme aujourd'hui très courant, pour dire la société en tant que peuple, est *log*, du reste dérivé du monde terrestre, *loka*, celui des trois mondes qui n'est ni céleste ni souterrain/infernal ; la forme sanskrite est encore attestée dans la locution bengalie *bhadralok*, la « bonne société ».

Quant au sens psychologique de « social, sociable » (enclin aux rapports sociaux, d'agréable abord), il vient du mot qui désigne la rencontre en tant qu'aspiration à l'union : *milansār* vient de la base verbale *mil-*, qui certes veut dire « rencontrer », mais dont le

⁴² Les *jāti* à l'origine résultent de croisements (en principe illégitimes) d'un homme d'un *varṇa* avec une femme d'un autre *varṇa*, etc.

⁴³ Cf. Religion, p. ou : article Religion, p. ?

⁴⁴ On a d'ailleurs resémantisé le mot désignant la catégorie, *varg*, pour traduire « classe » (*ūch mādhyaṃ varg*, « grande bourgeoisie », *nimn mādhyaṃ varg* calquant « lower middle class »).

⁴⁵ Sigles tellement vivants qu'ils ne sont jamais épelés dans la presse : OBC, SCST, OBCST, etc.

⁴⁶ Cf. article État, p.

⁴⁷ Ja, jā, jan ; trois formes de la base verbale selon le paradigme conjugué

causatif veut dire « mélanger », le participe signifie « mêlé, composite », et le dénominatif renvoie à la rencontre amoureuse ou à la fusion avec la divinité (*milan*). Formé sur cette même base, le mot pour la « foire », *melā*, renvoie à de grands rassemblements qui restent socialement et religieusement très importants. Si aujourd'hui les touristes ne connaissent guère des *melā* que le folklore des vastes foirails, de leurs bestiaux et de leurs attractions, la foire indienne est aussi une cérémonie religieuse, étalée sur plusieurs jours, la plus répandue se déroulant lors de Makar Sankranti. Grande fête populaire, grand marché, occasion de purification spirituelle et d'accomplissement des rites, le *melā* est célébré par Bhartendu au milieu du XIX^e siècle, dans le but de débarrasser l'Inde des bigoterie qui entachent la religion, comme la manifestation même de l'interaction sociale. Aujourd'hui encore, même concurrencées par les foires expositions modernes, elles sont toujours la face visible, mais occasionnelle, du lien social traditionnel festif, qui s'établit entre personnes.

A peu près à l'opposé de ce type de société est la société en tant que personne juridique, et son expression superlative qu'est la société anonyme⁴⁸. Les mots qui la désignent sont naturellement un calque en hindi, *agyāt nām sansthā*, littéralement « inconnu nom institution », renvoyant significativement à une fondation instituée avec संस्था, *sansthā*, de la base verbale *stha*, « être debout »⁴⁹. Autre calque, avec emprunt anglais *sāyukt pūjī kampanī* (compagnie à capital joint). *Sansthā* n'est pas le seul mot affecté à la fabrication de ces néologismes, et on trouve encore *sansthān*, de la même base, mais aussi निगम, *nigam*, particulièrement pour désigner les sociétés multinationales. *Nigam* vient de la base verbe *ga-* « aller », préfixée de *ni-*, formation qui rappelle celle de *samāj*, dans son premier sens de « congrégation ». Mais on a aussi des termes plus courants (non perçus comme tatsam), comme सभा, *sabhā*, « assemblée », et surtout मण्डल / मंडल, *maṇḍal* et मंडली, *maṇḍlī*, « cercle » et संघ, *sangh*, « association, compagnie ». Ces désignations suggèrent que les « sociétés » à responsabilité limitée (*sīmit daytā nigam*) ou autres personnes juridiques ne sont pas perçues en rapport avec *samāj*, ou que *samāj* ne contient pas les sèmes d'institution à visée spécifique. La diversité même des mots utilisés pour traduire ces associations instituées, à visée spécifique suggère l'aléatoire qui a présidé à leur formation. Si les sociétés de gens de lettres sont souvent exprimées par परिषद, *pariṣad* (*sāhitya/ānuvād pariṣad* : « société de littérature/de traduction »), du verbe *sad* « s'asseoir > siéger », on peut aussi trouver *samīti* (comité) dans des emplois analogues, et on peut trouver *pariṣad* pour désigner des associations de sadhous (*Viśv Hindū Pariṣad*, ou VHP, aile politique des dignitaires religieux) ; *maṇḍal* intervient également dans cet emploi (*sadhū maṇḍalī*) ; et pour les chambre de commerce on a aussi bien *vyāpār sangh* que *vaṇijya maṇḍal*, donnés comme synonymes, le premier avec le mot hindi et le deuxième avec le mot sanskrit pour « commerce ». *Sangh*, mot sanskrit tatsam, sert aussi à désigner le syndicat (*mazdūr sangh*, « syndicat ouvrier »), mais dans ce même emploi circule aussi le terme *sangathan*, formé, lui, sur *sangam* « union, confluent ».

⁴⁸ Si *samāj* est encore employé au XIX^e siècle dans ce sens d'association à visée spécifique (les grandes sociétés réformistes que sont le Brahma Samaj puis l'Arya Samaj), il ne l'est pratiquement plus aujourd'hui.

⁴⁹ Cf. article État, p.

Corps

शरीर *śarīr*, देह *deh*, पिण्ड पिंड *piṇḍ*

Des deux mots courants employés en hindi moderne pour désigner le corps de l'être animé, l'un, शरीर, *śarīr*, est emprunté au sanskrit, l'autre बदन, *badan*, à l'arabe. Tous les deux désignent le corps, en particulier le corps humain, en tant que masse physique délimitée opposée à l'esprit, *man*. *śarīr* renvoie davantage à la masse solide, au point de pouvoir désigner les ossements et même le cadavre (cf. anglais *corpse*). C'est le terme utilisé en médecine, avec son dérivé adjectival *śārīrik*, « physique », pour opposer par exemple une douleur physique à une douleur mentale (*mānsik*)⁵⁰. Mais les deux mots, tout en supposant les membres qui constituent ce corps, ne renvoient pas tant à un ensemble de parties articulées qu'à une masse plus ou moins indivise.

Mais si ce sont là les deux termes les plus courants en hindi standard, il existe beaucoup d'autres termes usités, et c'est cette pluralité qui arrête, car on ne peut a priori guère leur trouver de distribution, sémantique ou syntaxique, convaincante. Si l'on cherche dans les dictionnaires modernes la traduction de « corps », on va trouver *tan*, *deh*, *badan*, *śarīr*, *kāyā*, *piṇḍ*. काया, *kāyā*, comme देह, *deh*, mots distinctement perçus comme sanskrits (à la différence de *śarīr*, qui est sanskrit et dont le *ś* initial traduit son ré-emprunt récent, mais n'est pas perçu comme tel), sont réservés à la langue savante (mais non technique) ou aux contextes solennels, mais seuls *deh* et *śarīr* produit un adjectif, *daihiik*, « physique », également opposé à *mānsik*. Outre le registre de langue, car *deh* est plus marqué comme propre aux niveaux de langue élevés et littéraires, et il a un champ lexical plus vaste : la « violence physique », *daihiik himsā*, à la fois appartient au lexique philosophique et englobe des pratiques qui ne touchent pas toutes directement le corps, alors que l'« exploitation physique », *śārīrik śoṣaṇ*, a le plus souvent le sens d'exploitation sexuelle quand il s'agit des femmes. *Deh* a en outre une étymologie qui en fait quelque chose de pas tout à fait naturel, en tout cas qui pas de l'ordre du donné biologique : issu de la racine verbale *digh*, « mouler, façonner », *deh* le façonné, peut à son tour se façonner, par paliers : si chacun naît avec son corps solide (*sthula deh*) il peut développer son corps subtil (*sukṣma deh*). Davantage que les organes dont il représente l'ensemble articulé, *deh* est structuré comme un étagelement qualitatif, extensible en quelque sorte, au point qu'il peut même désigner le village (comme son dérivé *dehāt*, « village », d'où *dehātī*, « villageois »).

Inversement le composé *tan-man-badan*, de même sens, joignant un mot arabe et les deux mots indo-aryens de sens complémentaires « corps » et « esprit », procède par jumelage de notions, notions de ce fait perçues comme des hyponymes de la personne totale, suggérant que *tan* (ou *badan*, formant sur la paire déjà existante *tan-man*, « corps et esprit » une rime allitérante qui sans doute suffit à justifier ce triplet assez rare dans la langue⁵¹) ne peut que désigner la masse physique et qu'il requiert pour désigner l'ensemble de la personne son complémentaire *man* « esprit ». On pourrait donc dire que तन, *tan*, comme *badan*, a un champ sémantique plus limité que *deh*, d'autant que la locution à trois termes dont *badan* semble nécessiter la répétition du sème corporel pour désigner la personne comme un tout indivis de corps et d'âme, particulièrement dans sa capacité d'engagement (comme du reste

⁵⁰ Les deux termes présentant l'allongement de la voyelle initiale caractéristique de la dérivation adjectivale en – *ik*.

⁵¹ Les paires sémantiques, de synonymes ou de complémentaires, sont un trait panindien. Cf. *rīti-rivāj* dans l'article Loi.

dans l'expression française). Mais il ne faut pas surestimer ces coïncidences, car si *badan*, comme *śarīr*, ne s'adjoit jamais l'aura du corps subtil, *tan* a aussi, comme *deh*, une capacité à déborder ses sèmes de base, du moins ceux qu'il a dans le lexique moderne. Comme *deh*, *tan* est étymologiquement le produit d'une activité, mais d'un dynamisme interne si l'on peut dire, le verbe à son origine, et de même forme, signifiant « se déployer en longueur », « être allongé » (*tannā* moderne signifie « se déployer », mais n'est plus perçu comme lié à *tan*, « corps »). Avant même le corps, il semble avoir désigné en sanskrit ancien, surtout sous la forme *tanu*, un objet allongé, et, partant, le corps humain (plus long que celui des quadrupèdes). Si son étymologie reste mystérieuse pour les spécialistes du sanskrit, la fortune grammaticale qu'on lui connaît suppose qu'il désignait la personne globale : *tan* en effet est aussi le pronom réfléchi en sanskrit ancien, avant de céder dans cet emploi devant son concurrent *ātman* « âme, centre du corps, principe absolu ». Il est peut-être de la même origine que le réfléchi dravidien *tanu/tan*, et il n'est pas exclu que la forme soit originellement dravidienne, car les reconstructions du proto-dravidien mettent en évidence un pronom *tan* de troisième personne spécialisé dans la référence aux noms distingués, personnes du groupe, du clan, du lignage, qui a la même déclinaison que les pronoms de première et deuxième personne, et s'est ensuite grammaticalisé comme réfléchi, dans toutes les langues dravidiennes, uniquement avec un antécédent de troisième personne, ce qui correspond à son origine.

Si cette lointaine association du réfléchi dravidien *tan* avec le clan et le groupe des « siens » est absente des diverses extensions sémantiques de *tan* sanskrit comme de *deh*, on trouve quelque chose de semblable dans un autre mot désignant le corps, पिण्ड/पिंड, *piṇḍ*⁵². A l'opposé du déployé ou de l'allongé, *piṇḍ* renvoie au compact, et a essentiellement aujourd'hui les sens de « corps » et de « village », ce dernier surtout en panjabi, où il veut aussi dire « maison, maisonnée », « home », et hindi panjabisé. Il y a ainsi une continuité entre corps, maison, village (notamment dans les toponymes tel que Rawalpindi), mais il n'est pas certain qu'elle procède d'une extension entre le soi et son environnement immédiat. *Piṇḍ* en effet renvoie essentiellement à un agrégat compact, et c'est plutôt par la compacité que s'est fait le passage du corps au village. *Piṇḍ*, en sanskrit, est une boule, une motte, et en particulier un amas en forme de boulette de riz cuit et de millet offert aux ancêtres. Le *piṇḍdān*, « don du *piṇḍ* », est toujours une cérémonie rituelle très importante, indispensable à la libération de l'âme. En hindi moderne, ce sens reste très vivant, et le mot, ainsi que son dérivé *piṇḍlī*, désigne aussi la rondeur du mollet. Le mot, d'origine probablement dravidienne, n'est plus présent en tamoul.

Aucun de ces termes n'est utilisé dans les néologismes techniques, pour désigner par exemple un corps de loi, de doctrine, d'institution ou de bâtiment. Alors qu'en Indonésie, *badan*, venu de l'arabe dans le sens de corps humain, se trouve employé aussi dans ces collocations, signifiant « agence », « comité », « association », l'indo-aryen recourt plutôt à des dérivés préfixés le plus souvent de *sam-* « ensemble » : ainsi *sangathan* désigne l'ensemble articulé, *samiti*, l'« association », *sangrah*, la « collection ». On trouve aussi le terme *dhācā* pour désigner la « structure de base », *sār* pour désigner les « éléments essentiels » (d'une doctrine, d'une **pensée**).

⁵² Le dérivé *sapiṇḍ* est ainsi synonyme de *sagoṭr* « du même clan ».

Religion धर्म *dharm(a)*

Officiellement, c'est-à-dire dans la Constitution indienne, la religion est धर्म, *dharm*. Toutes les religions ont, du point de vue officiel et légal, le même statut, qu'il s'agisse de l'islam (13,5% des Indiens), du christianisme (2,3%), du zoroastrisme ou parsi⁵³ (0,1%) ou de l'hindouisme (80%), dans lequel on classe parfois le jainisme (0,5%), le bouddhisme (1,5%) et le sikhisme (1,9%), encore que le sikhisme soit plus souvent classé à part⁵⁴. Le principe d'impartialité, de laïcité de l'Etat donc, est du reste exprimé dans le mot *dharmnirpakṣtā*, où l'on retrouve la base *dharm*, composée avec celle de *pakṣ*, « côté, angle » avec le préfixe privatif *nir-* et le suffixe nominalisant *-tā*. *Dharm* fournit aussi les dérivés *dhārmik* « religieux », *adhārmik*, « non religieux, qui ne respecte pas la religion ». C'est *dharm / dharma* (en anglais) qui figure dans les questionnaires des recensements, *dharm* qui est utilisé par l'Indien curieux de votre religion. Il est donc bien clair que *dharm* englobe les cinq grandes religions de l'Inde ainsi que les autres religions du monde, et que le terme a été retenu comme hypéronyme, et ce bien avant la constitution, chez Gandhi au tout début du xx^e siècle, c'est le mot qui renvoie au principe commun à toutes les religions et dont les diverses religions sont les illustrations concrètes – plus ou moins éloignées de la religion. C'est aussi ce sens de catégorie générale que lui donne au milieu du XIX^e siècle Bhartendu, réformiste aussi fondamental pour l'Inde coloniale hindiphone qu'a pu l'être Ram Mohan Roy pour l'Inde bengaliphone. Pourtant *dharm* ne signifiait pas à l'origine « religion », et ce qu'il signifiait ne valait que pour l'hindouisme. Il y a donc un double paradoxe à voir entre le XVIII^e et le XIX^e siècle ce mot de *dharma* à la fois changer de sens et englober en tant que supercatégorie les notions, positions et pratiques qu'il excluait. Mais avant de s'intéresser au champ du *dharma*, et à ce qui l'a suivi, on notera que, malgré la doxa officielle et son vocabulaire, les diverses communautés religieuses gardent (en parallèle) d'autres mots pour dire « religion », à commencer par le mot emprunté à l'arabe *dīn* pour l'islam, très fréquent en hindi.

Dharma, dans la religion védique et dans l'hindouisme classique, est le principe qui assure l'ordre du monde, et, partant, les pratiques qu'il convient d'observer pour maintenir cet ordre, notamment en neutralisant les obstructions au *dharma* comme les démons, mais aussi en respectant les rites solennels et domestiques, c'est-à-dire en sacrifiant dans les bonnes formes. Le mot vient de la base verbale *dhar*, « fixer, tenir, maintenir », restée d'ailleurs vivante en hindi moderne, mais sans rapport perçu avec le nom *dharma*. De la très abondante littérature sur la question il ressort que le *dharma* est fonction de la position de l'individu dans son groupe social (sa « caste ») et son sexe, le *dharma* de l'épouse étant par exemple, son mari.... S'il avait pu dériver sémantiquement vers la religion, ce n'aurait donc dû être qu'en tant que désignation de la religion hindoue, ce qui est le cas chez des mystiques comme Kabir

⁵³ *Pārsī*, de *fārsī* (en l'absence de /f/ dans le système phonétique indigène), littéralement « persan », car la religion est venue d'Iran. La plupart de ses adeptes vivent dans le Sindh et la région de Bombay, ou dans les grandes villes.

⁵⁴ Religion récente (XVI^e siècle, fondée par *Guru Nānak* comme un syncrétisme entre islam et hindouisme « périphériques »), le sikhisme en est venu à s'associer à une culture, à une langue, le panjabi, et à son écriture spécifique la gurmukhi (sortie « de la bouche du gourou »), à travers des revendications fortement politisées au XX^e siècle. Dans les années 1980, la demande d'un Etat séparé, sur des bases religieuses et linguistiques, a entraîné un affrontement sanglant avec le pouvoir central et indirectement l'assassinat du Premier ministre Mme Indira Gandhi. Le bouddhisme, développé simultanément à l'hindouisme brahmanique classique (dans une caste de princes avec Siddhartha, « celui qui dont le but est accompli », Gautama, ou encore Buddha « l'éveillé, le conscient », au VI^e siècle, a connu un déclin spectaculaire en Inde, jusqu'à ce que le XX^e siècle en fasse la religion des intouchables, à la suite d'Ambedkar et de la première conversion massive de 1956. Les années 2000 voient de nouvelles vagues de conversions, visant toujours à échapper au système brahmanique.

ou Bulleh Shah, en un temps où l'on met en question les religions instituées et sclérosées et où *mandir*, « temple », ईश्वर, *īśvar* ou *ved* d'un côté, et *masjid*, « mosquée », *xudā*.ou *allāh*, de l'autre, fonctionnent comme marqueurs privilégiés des deux grandes religions. Si c'est dans l'Inde coloniale que *dharma* a pris le sens de religion en tant que catégorie subsumant les religions, ce n'est pas un hasard. Des travaux historiographiques récents ont montré le caractère déterminant de la confrontation avec les missionnaires chrétiens dans l'élaboration de cette nouvelle signification, forgée dans la nécessité de traduire, avec les Évangiles, les notions fondamentales du christianisme. Au XVII^e avant l'entreprise missionnaire, *dhamma* (mot pali pour *dharma*) n'a pas pour les bouddhistes de Sri Lanka le sens de « religion organisée » mais de loi, corpus de textes divers, le sentiment d'appartenance à une religion s'exprimant plutôt dans les *sangh* ou « assemblées de fidèles » car ce n'est pas tant à une religion qu'à une communauté qui partage des lieux et des pratiques qu'on appartient. Mais au cours du XIX^e siècle la reconversion du mot est bien implantée, et il en va de même pour les hindous du Madhyadesh hindophone : l'exemple le plus étonnant de cette nouvelle mise aux normes est celui du terme forgé pour traduire « monothéisme », qu'on trouve chez Bhartendu, encore. Quand il produit le terme *ekīśvārya*, littéralement « un-dieu-suffixe de nom abstrait », qu'il oppose à *bahūśvārya* (*bahū*, « beaucoup »), il s'agit pour Bhartendu de montrer que, non seulement les hindous savent comme les chrétiens faire la différence et penser en monothéistes, et ne sont donc pas sur le plan religieux aussi irrécupérables que les représente la doxa britannique, mais que le plus authentique et surtout le plus ancien monothéisme connu est le vishnouisme, dont dérivent toutes les « sous-religions » hindoues.

Si dans l'Inde précoloniale aucun mot ne paraît plus apte à traduire le nouveau terme de religion introduit par les missionnaires que *dharma*, et si *dharma* est à l'époque autre chose que la religion, quels étaient les mots pour dire les croyances et les pratiques, extraordinairement diverses, qui se sont ainsi objectivées en un principe unique et abstrait, distinguant l'organisation de la vie spirituelle de celle de la société ou de la vie intellectuelle ? Il y en a plusieurs, dont le plus important est ce qu'à son tour la communauté savante occidentale a traduit par « religion de la dévotion mystique » ou « devotional religion », *bhakti*. En son principe mouvement de protestation populaire contre la ritualisation et la ségrégation de la religion ancienne, la *bhakti*, portée par des poètes dont beaucoup étaient de basse caste, et certains des femmes⁵⁵, naît entre le VII^e et le VIII^e siècle dans les régions dravidiennes, entre le XII^e et le XIII^e siècle au nord de l'Inde, son plus célèbre chantre étant Kabir (XIV^e-XV^e siècles). Le terme *bhakti* vient de la base verbale *bhanj*, « partager, distribuer » (qu'on retrouve dans *Partition*), dont le participe *bhakt(a)* a pris le sens moderne de « dévot ». Mais ce qu'il s'agit de partager, c'est son identité, son moi ou plutôt son « soi », avec celle de la divinité qu'on adore, cette dernière étant ou non spécifiée, car il y a des *bhakta* de Ram ou de Krishna, les « sectes » les plus répandues et divisées elles-mêmes en de multiples sous-sectes, mais aussi des *bhakta* du sans-nom, sans-forme, sans-attribut (d'où le nom donné à cette tendance : *nirguṇ*, « sans qualité »).

Que disent ces anciens *bhakt* du « Moyen-Age » indien pour désigner leur « religion » ? Ils ne disent le plus souvent justement guère *bhakti*, mais, pour ne prendre l'exemple que du seul Kabir, *sādhnā*, *rahnī*, *sahaj*, *pārakh*, *anbhau*⁵⁶. *Rahnī* est un mode de vie, une façon d'être, du verbe *rahnā*, « rester/être » ; *sahaj*, un mouvement « naturel » et spontané, par opposition aux rituels institués ; *anbhau*, une expérience (*anubhāv/bhau*), ce qu'on éprouve et ce qu'on expérimente ; *pārakh*, un « examen » (comme le moderne *parīkṣā*). Quant à

⁵⁵ Alors que le rôle de la femme se limitait auparavant à être la (très importante) épouse du sacrifiant, et que la connaissance des textes nécessaire pour l'accomplissement des rites était limitée aux « deux fois nés, les hommes des hautes castes.

⁵⁶ Purushottam Agarwal en fait un très intéressant commentaire, dans son récent ouvrage sur Kabir *Akath kahānī prem kī* (Littéralement « Histoire indicible/non dite, d'amour »).

sādhnā, de la base *sādh*, « accomplir », c'est à l'origine les « moyens » (*sādhan*) et *sādhya* la chose visée par ces moyens. Dans le lexique de la *bhakti*, *sādhnā* représente, en même temps que les pratiques de détachement des illusions, la fin spirituelle à laquelle œuvrent ces moyens, car de même que le dévot est amené à se fondre dans l'objet de sa dévotion, l'acte par lequel il vise ce but en vient à s'identifier à ce but. De la même base le nom *śidhi* désigne l'accomplissement spirituel, *sādhū* le renonçant, *śiddh* le parfait, l'accompli (particulièrement dans le jainisme). C'est la base qui a donné « droit », « simple », en hindi moderne, au sens spatial aussi bien que psychologique, *śīdhā*.

On peut voir la *bhakti*, la « nouvelle » religion, ainsi que le font notamment les krishnaïtes, comme un développement de certaines notions déjà en germe dans l'hindouisme, à cause du X^e Purana (récit hagiographique) qui montre avec Krishna la transition entre religion du rite et du sacrifice et religion personnelle de l'amour⁵⁷. Mais le rôle joué par les confréries soufies comme les Qadriya ou les Chichti, dans le nord de l'Inde, jointe à celle des sectes hétérodoxes comme les tantriques, les yogis et les naths a donné au mouvement une personnalité multiforme, par certains aspects profondément contestataire. Se met en place un langage entièrement nouveau, tant sur le plan métrique que sur celui du lexique et de l'imagerie, et une idéologie souvent radicale qui renvoie dos à dos la mosquée et le temple, pour ne s'en remettre qu'à son « soi » anonyme, à sa divinité d'élection ou à son gourou ou maître spirituel. Ce gourou (*gurū* veut dire « qui a du poids » en sanskrit) ou *pīr* (mot persan) est bien identifié dans certaines des voies (*panth*) où se retrouvent les *bhakta* d'un même lignée spirituelle, mais il peut aussi être un nom abstrait, *rām* en tant que nom pur, *śabd* « mot », *nām*, « nom ». Les *panth*, voies ou chemins vers Dieu, équivaldraient à nos « églises » s'ils étaient organisés, mais ils ne le sont précisément pas, et on trouve aussi bien des hindous que des musulmans dans les sanctuaires ou *dargāh* consacrés à tel ou tel saint. L'éclatement du religieux en une multitude de cultes locaux autour d'un saint, les *samprāday*, est consubstantiel à l'hindouisme moderne, qui ne se réduit à un corps homogène constitué autour d'un livre (le *Veda* ou sa réinterprétation) que dans les reconstructions ultra modernes de l'hindoutva⁵⁸. Du coup, en conformité avec la laïcité de la Constitution indienne, le mot *samprāday* est devenu suspect, et « communautarisme » se dit *sāmpradāyiktā*.

Mais si l'on peine à trouver des équivalents corrects de « religion » ou d'« église » dans la réalité des pratiques, il y a des équivalents de la croyance ou de la foi, comme il y en a de son absence : le *nāstik*, c'est l'incroyant, l'athée, qui est bel et bien lexicalisé depuis toujours, car le mot est sanskrit⁵⁹, c'est lui qui nie, qui dit, littéralement, « non », « cela n'est pas », *na-asti*, pourvu du nom d'agent renvoyant au locuteur. En face, le croyant, *āstik*, c'est celui qui dit oui, « cela est ». Entre les deux, le dévot ordinaire, dont la « foi » réside dans le désir d'union à son gourou : celui qui possède *āsthā*, le stable (sur la base du verbe « être/se tenir »).

⁵⁷ Les pratiques essentielles que sont la *pūjā* (offrande d'eau, de riz, de fleurs, à la divinité, faite chez soi ou au temple) et le *darshan*, « vision », la contemplation de l'image de la divinité remplacent le sacrifice.

⁵⁸ *Hindutva*, « indianité », concept politique « identitaire » au fondement du BJP, le Parti du Peuple Indien, créé en 1980.

⁵⁹ Bien que l'athéisme ne soit pas une rubrique prévue dans les questionnaires officiels, mais cela est peut-être aussi un effet de la modernisation des idées sur la religion.

Nature

प्रकृति *prakṛti*

Le mot प्रकृति, *prakṛti*, traduit par « nature » aussi bien en sanskrit qu'en hindi, ou dans les autres langues indo-aryennes et dravidiennes qui l'ont emprunté au sanskrit, est dérivé de la base verbale कृ *kr* « faire ». Le mot renvoie bien à la nature dès son origine, et le dérivé adjectival en hindi standard, *prākṛtik*, signifie bien « naturel » (suffixe adjectivant *-ik*). De cette même base, le nom कृति *kṛti*, « création, œuvre », est également un emprunt du hindi moderne au sanskrit. *Prakṛti* est un nom d'action (suffixe *-ti*) avec le préfixe *pra-*, « avant », lequel renvoie au mouvement vers ou à une dynamique de développement interne. Le terme *prakṛta*, forme du participe passé passif de ce verbe « faire » précédé de ce même préfixe, signifie en sanskrit « naturel », « nature » (ce qui est créé) et son dérivé nominal, par allongement de la voyelle radicale, *prākṛta*, désigne les langues issues du sanskrit. Les divers prakrits, spécifiés par des noms de régions comme magadhi, shauraseni, sont en effet les langues dites moyen-indiennes, déjà différenciées, dont sont issues au second millénaire les langues indo-aryennes modernes, mais qui dans leur codification écrite sont utilisées en parallèle avec le sanskrit dès Ashoka au III^e siècle avant notre ère et dans le théâtre ancien⁶⁰. La justification du sens de ce mot dans la désignation d'une gamme de parlers a suscité quantité de raisonnements contradictoires dès la tradition grammaticale ancienne: si les grammairiens récents veulent voir dans *prākṛta* l'insistance sur la langue naturelle, parlée, par opposition au caractère de langue savante qu'avait déjà pris le sanskrit lors de l'apparition des prakrits, la tradition propose comme explication de *prākṛta* « ce qui a pour base la nature » (*prakṛta*) ou « ce qui est dérivé » (par allongement de la voyelle) « de la nature ». La nature, soit, en l'occurrence, le sanskrit, qui est LA langue. D'autres interprètent cette dérivation comme une corruption (le dérivé est forcément non originel), tout changement à partir du sanskrit allant forcément vers l'imperfection⁶¹. Les *prākṛta* sont ainsi paradoxalement perçus comme des langues moins naturelles que le sanskrit, puisque le sanskrit est ce qui est identifié comme la « nature » dont elles dérivent, alors qu'en même temps ils sont représentés comme populaires et non structurés en système, « naturels » ; le « bon » mot pour les désigner est le tatsam sanskrit *prākṛt* alors que le mot populaire, naturel (corrompu), est le *tadbhav paūda, paūa*.

Le nom *prakṛti* permet aujourd'hui d'opposer (dans le langage officiel du moins) la « nature » à la « culture » *samskṛti*, mais ce n'est pas cette opposition qui structure son sens à l'origine. *Prakṛti* est avant tout le monde créé tel qu'il est, à quoi appartiennent les hommes comme les autres éléments de la création, doués ou non de souffle, monde élémentaire en ce qu'il n'est pas structuré par *puruṣa*, le principe mental structurant. *Prakṛti* n'est pas la matière inerte, mais le dynamisme qui lui est propre est indépendant de l'organisation structurée apportée par l'esprit. En tant que réservoir d'énergies libres, le terme recoupe *sansār* (de la base verbale *śr* « couler »), et *nisarg*, de la base verbale *śrj* qui désigne l'émission créatrice, l'émanation de sperme par exemple. *Samsār*, le cours du monde contingent et ses objets manifestes, sur la forme longue de la base *śr*, préfixée de *san-* « ensemble », s'oppose à *sanskār*, qui désigne l'univers rythmé par les rites de perfectionnements, ainsi que ces rites de perfectionnements eux-mêmes que sont les *samskāra* ou « sacrements » (de la base verbale *kr* « faire »), dont les rites de la naissance, de la remise cordon brahmanique qui ouvre à la

⁶⁰ Le traité des arts de la scène qu'est le *Nāṭyaśāstra* codifie leur emploi selon les rôles des divers personnages, seuls en principe les divinités et les brahmanes s'exprimant en sanskrit (ainsi que les *apsara*, les nymphes, qui parlent toutes les langues).

⁶¹ Opinion plus nette encore dans le terme qui désigne plus spécifiquement les prakrits tardifs ou le stade charnière entre moyen indien et néo-indo-aryen, stade des apabhramsha ou langues « déchues »

seconde naissance, du mariage, les rites funéraires. Ces rites de perfectionnement sont aussi liés à la désignation de la langue sanskrite : elle en est, étymologiquement, investie, parallèlement et conformément à son sens de « parfaite » car structurée en un système parfait. Si *prakṛti* la nature regarde de l'autre côté de l'agir, du côté de l'énergie non ordonnée, dans son écoulement libre, elle est ainsi quasi synonyme de *māyā*⁶², dans la mesure où *māyā* est le monde fluctuant des formes concrètes, monde chatoyant et à ce titre séducteur (« l'enchanteresse » : *mohinī*), trompeuse donc, ce qui éloigne *prakṛti* de toute connotation d'authenticité à la Rousseau.

Du fait de l'identification de *puruṣa* à l'homme primordial (celui dont le corps s'est distribué dans les quatre composantes du corps social : brahmanes, kshatriya, vaishya, shudra), *prakṛti* s'est identifiée au principe féminin. Le composé *prakṛti-puruṣa* est une désignation de Shiva-Parvati, le dieu cosmique et sa compagne. *Puruṣa* est aujourd'hui en hindi le terme générique correspondant à « homme », et désigne l'homme en tant que distinct de la femme (*stri*) ; *prakṛti*, sans toutefois désigner la femme, continue à renvoyer au principe féminin et à l'énergie primordiale, en cela voisin de *śakti*, « force, énergie vitale ». La corrélation entre féminin et nature, popularisée à la fin du XX^e siècle avec l'éco-féminisme, ne doit rien en Inde au romantisme moderne sur la nature, et la principale représentante de l'écoféminisme indien, Vandana Shiva, insiste sur le caractère indigène et traditionnel des pratiques et de la pensée de l'écologie indienne, pour lesquelles la « nature » n'est ni une ressource à gérer ni le lieu des émotions subjectives plus ou moins nostalgiques de l'origine. Dans cette perspective, la nature est le partenaire de l'homme, qui contient et nourrit l'humanité en fonction du respect qu'elle lui porte. Ce n'est d'ailleurs pas le terme de *prakṛti* qu'on trouve chez les « écologistes » indiens, mais les mots terre, eau, air, ciel, feu/chaleur (qui correspondent aux cinq éléments des écoles philosophiques).

Les sens d'authenticité et de constance innée (le « naturel ») sont, eux, associés à des bases qui n'ont rien à voir avec celle de *prakṛti* : *svabhāva*, « l'être propre » et son dérivé adjectival *svabhāvika*, « naturel », en tant qu'opposé à l'artificiel, au fabriqué (*kr̥trim*), vient du verbe « être-devenir » (*bhū*), et *sahaj*, « simple, naturel, authentique », comme son dérivé nominal *sahajātā*, « simplicité, naturel », vient de la base *ja*, « naître, croître ». Le terme recoupe partiellement dans la langue moderne l'arabe *aslī*, « authentique » (*aslīyat*, « authenticité », avec suffixe nominalisant de l'arabe aussi) et s'oppose à ce qui est contrefait, copié ou falsifié (*khoṭā*, arabe *naklī*), donc mensonger (*jhūṭhā*). Quant au sens de principe constitutif, la notion de nature propre en tant que propriétés inhérentes ou élément déterminant l'objet à décrire, c'est le terme de « forme » qu'on trouve, préfixé de l'élément réfléchi *sva-*, *svarūp* étant la « forme propre », ou celui de « qualité » (*guṇa*, sanskrit *guṇa*), dont les trois principales sont le pur (*satt*), le coloré (*rajas*), le ténébreux (*tamas*).

Si aujourd'hui *prakṛti* et *sanskṛti* s'opposent en tant que néologismes sémantiques dans les sens respectifs de « nature » et « culture », les deux mots, extrêmement productifs dans leurs dérivés anciens et modernes, sont à l'origine les deux faces d'une même notion, celle de l'agir. *Prakṛti* en est l'amont si l'on peut dire, l'action avant sa structuration réglée, dans son potentiel et son énergie première, et *sanskṛti* l'aval, une fois l'action aboutie et ordonnée par le rite. Cette très grande importance du rite, qui préside aussi à la désignation de la langue – celle qui a reçu tous les sacrements et est, à ce titre, la perfection ou le perfectionnement ultime – se reflète également dans la pensée qu'a élaborée de cette langue la tradition grammaticale : le système entier chez Panini est structuré par les auxiliaires de l'action (ou verbe : *kriyā*) que sont les *kāraka*, traduits plus ou moins justement par les « cas », ou rôles sémantiques des divers participants à l'action. Les principaux cas tirent leur nom de leur fonction relative à l'action, et le font sur la base verbale faire, *kr̥*, de l'agent (*kartā*) et du

⁶² Cf. article Vérité, p.

patient (*karman*) à l'instrument (*karāṇa*) et au locatif qui est une sorte de « supplément » d'instrumental (*adhikarāṇa*) ; en tant que cas « indépendants » concourant à la réalisation de l'action, ils peuvent se transformer en agents, à la différence des cas dépendants que sont le bénéficiaire (datif) et le point de départ (ablatif), nommés sur d'autres bases que *kr*. Ce système descriptif, entièrement centré sur l'action – car l'action (rituelle) est au centre de ce qui assure la marche du monde – est à l'opposé du système descriptif des traditions grammaticales occidentales, qui, elles, structurent l'énoncé d'une pensée à travers l'opposition, d'inspiration logique, entre sujet et prédicat, avec la fortune que l'on sait pour la catégorie de sujet, universalisée en dépit des modèles conceptuels et des données qui en font l'économie. Il n'est donc pas étonnant qu'en indien, la base de l'agir ait également contribué à produire les mots de culture, de nature -- qui en est le support avant son ordonnancement par le rite –, de langue, et d'une grande partie de l'appareil théorique qui décrit la langue.

Vérité

सत्य *satya(m)*, सच *sac*

Le mot hindi le plus courant dans la langue savante ou les contextes solennels est सत्य *satya* (sanskrit *satyam*). Dans le registres ordinaire, c'est सच, *sac* ([satch]), produit naturel de l'évolution phonétique par palatalisation de *t*, nom et adjectif, mot, donc, tadbhav correspondant au tatsam *satya*, dont dérive सचाई, *sacāī*, dérivé nominal. Concept et terme cardinal de l'Inde moderne, c'est *satya* que l'on retrouve dans la devise de l'Inde (*satyam eva jayate* : « la vérité seule triomphe »), au tribunal lorsqu'on s'engage à dire toute la vérité, et dans le plus extraordinaire mouvement d'indépendance. Extraordinaire parce qu'il a figuré comme la pierre angulaire du mouvement historique qui déclencha l'émancipation politique de l'Inde : la campagne menée par Gandhi contre la violence coloniale tirait sa force d'une substitution de la vérité aux armes et à la force légale du pouvoir colonial et s'est longtemps identifiée à ce que Gandhi a popularisé sous le nom de *satyāgraha*, littéralement « saisie de la vérité ». Ce beau néologisme des gandhiens, car, bien que les deux formants du mot soient sanskrits, le mot n'existe pas en sanskrit, associe « vérité » à une base verbale signifiant « saisir, tenir, s'agripper ». S'agripper à la vérité, donc, et non à son gourdin ou à son fusil, a représenté le contre pouvoir le plus efficace contre la domination coloniale dans le second quart du XX^e siècle. Ce mode de résistance a changé les termes de l'affrontement, faisant explicitement de la vérité l'arme supérieure et exclusive du combat nationaliste mais aussi plus généralement de la lutte sociale contre l'injustice. Alors que l'alternative habituelle consistait à affronter l'adversaire sur son terrain et dans ses termes, ceux de la violence, qu'il s'agisse du terrorisme ou de la volonté de rivaliser sur le plan des valeurs martiales, Gandhi a imposé une hiérarchie différente qu'il a revendiquée comme proprement indigène mais universalisable. Fondé sur la non-violence (*ahimsā*), le *satyāgrah* se distingue de la de la résistance passive qui en est souvent la (mauvaise) traduction par le fait qu'il est l'arme des braves et non des faibles : il faut en effet avoir la forme supérieure de la force pour refuser inconditionnellement la violence, qui nuit à celui qui la commet autant qu'à celui qui la subit et ne fait qu'inverser les rôles. Si la non-violence est présentée par Gandhi comme un synonyme du *satyāgrah* et comme le mode d'accès privilégié à la vérité (voire sa forme absolue), c'est que la vérité comme fin ne peut pas se dissocier des moyens employés à sa quête⁶³. Ce à quoi l'origine du mot pour dire la vérité n'est peut-être pas indifférent.

Satya (sanskrit *satyam*) est une forme dérivée du participe présent *sant/sat-* du verbe « être » (*as*), avec le suffixe nominalisant *-ya*. Cette étymologie frappante, qui fait de la vérité la forme dynamique de l'être, peut d'autant moins relever du hasard qu'on la trouve aussi en dravidien, à partir d'un verbe formellement très différent (*ul*, « être ») : le tamoul dit par exemple *unmai*, *-mai* étant un suffixe d'abstrait, qui entraîne ici le *sandhi* de la consonne vélarisée (notée par le soulignement). Est donc vrai ce qui est, et la vérité est littéralement « ce qui est à être », ou « l'être ».

Satya n'est que rarement commutable avec यथार्थ *yathārth*, « réel » (littéralement « ce qui a pour objet », *-arth*, le « tel que », *yatha-*) ou *vāstavik* « réel, factuel » (littéralement « ce qui est lié à l'objet, à la chose solide », *vastu*), mais l'intersection de ces trois mots peut constituer un bon observatoire pour cerner la spécificité de *satya*. Pour dire « en fait, en

⁶³ On trouvera plus de détails sur ces deux questions de la non-violence et de la vérité dans la traduction (à paraître, Fayard) du maître livre de Gandhi, *Hind Swaraj, l'émancipation de l'Inde*. Et dans l'ouvrage d'Ashis Nandy paru en traduction française dans la collection Les Quarante Piliers aux Editions Fayard (*L'Ennemi intime. Perte de soi et retour à soi sous le colonialisme*).

réalité, en vérité », la langue permet les trois mots *yathārth men, sac men, vāstav men* ou, avec le mot arabe, *asal men*, et dans sa construction persane *darāsal*, « en fait/ en vérité », mais avec la même distinction qu'entre les trois mots français. *Vastu*, c'est le solide, *vastukār*, l'homme du solide, c'est l'« architecte », et *yathārth*, la réalité empirique. *Vāstavik* « réel » s'oppose, comme son correspondant arabe *asal*, à ce qui relève de l'imaginaire, du chimérique, *yathārthvād*, « réalisme », s'oppose à « idéalisme » ; seul *satya* peut qualifier une promesse authentique et bien sûr désigner la « vérité suprême », *paramsatya*, comme son correspondant arabe *haqīqat*. Mais il est seul aussi à pouvoir signifier, en composé, la « demi-vérité » (*ardhasatya*). Un quatrième mot sanskrit, *tathya*, peut renvoyer à la vérité factuelle (*tathya* signifie aussi « le fait ») et mesurable.

Satya pour sa part s'oppose naturellement au mensonge (*jhūṭh*) et au faux (*jhūṭhā*)⁶⁴, à l'erreur et au faux (*galtī, galat*, de l'arabe), mais aussi au non-vrai (*asatya*) ; *asatya* peut très bien coïncider avec la réalité empirique observable, car cette dernière relève de l'univers de la maya, monde des formes manifestées et du contingent, perceptible et mesurable (*māyā*, de la racine verbale *mā*, « mesurer » en coalescence avec *māy*, « altérer »). Cet univers du contingent est la plupart du temps dévalué comme illusoire et facteur de méconnaissance. *Māyā*, qui régit l'univers des formes dans leur changement, est objet de suspicion dans la mesure où ce qui se manifeste le fait nécessairement de façon précaire, séquentielle, distinctive et segmentée, alors que l'invariant du concept de *satya* relève de l'indivision et du non séquentiel, en lien avec l'étymologie du mot, du verbe d'essence (*as*) si l'on peut dire par rapport à celui d'existence (*stha*). De cette même base, au participe présent, vient le mot *sant*. Les *sant* ou « saints » hommes, sont les acteurs de la vérité et porteurs de la parole vraie dans la religion dévotionnelle qui a succédé au brahmanisme classique. Ces prédicateurs inspirés s'expriment dans un discours poétique dont on désigne la langue comme *sant bhasha* parce qu'il n'est distinctement associé à aucun des parlers régionaux de l'époque (XIII^e - XV^e siècles). Les *sant* tirent leur sainteté de leur véridicité, c'est-à-dire de leur capacité à accéder au vrai et à la connaissance véritable en tant que forme absolue/ultime de l'être, et donc à se débarrasser des facteurs d'erreur (aléas, contingence, perception sensorielle, moi empirique et tout ce qui relève de la maya).

Mais la même base se retrouve aussi dans le nom de Sati, la compagne de Shiva, forme féminine du participe présent du verbe *as*, « être », signifiant donc « celle qui est ». Sati est celle qui a donné son nom à la coutume « barbare » de l'immolation des veuves sur le bûcher funéraire de leur mari, la sati. L'épouse de Shiva en effet, furieuse de l'humiliation infligée par son père à son mari⁶⁵, avait protesté contre cette injustice en choisissant de se réduire en cendres dans le feu sacrificiel par loyauté envers son époux. La fameuse coutume barbare est donc en son premier exemple une preuve, par le feu, de la vérité, et c'est à ce titre qu'elle est magnifiée par la tradition⁶⁶.

La base *sat* est également employée pour désigner l'une des composantes de l'être vivant et de l'univers matériel ou « qualités » (*guṇa*) : elle s'oppose dans cet emploi à celle de la « couleur » (*rajas / ranj*) et des « ténèbres » (*tam*). Est *satta* (couleur blanche) la qualité de « pur » poussant l'être à la sainteté et à la vérité, au calme, est *rajas* (couleur rouge) la qualité émotionnelle qui pousse à l'action, aux passions, et correspond aux pulsions et à la

⁶⁴ Terme très intéressant dans la mesure où l'étymologie, incertaine, qui en est proposée, le rapproche de *juṣṭa* (sanskrit *juṣṭa* « goûté », donc « restes alimentaires » et donc « souillé », puis « luxurieux » (au féminin surtout). De fait, en hindi, si on distingue le « souillé » *jūṭha, jūṭhan*, avec consonne initiale non aspirée, de *jhūṭh*, « mensonge » et *jhūṭā* « mensonger, faux », on trouve aussi des variantes orthographiques qui suggèrent, au moins, une convergence.

⁶⁵ Mari (Shiva) peu apprécié de sa belle-famille à cause de son apparence de sauvage et ses pratiques d'ascète, raison pour laquelle il n'avait pas été invité à la grande fête donnée par le père de Sita.

⁶⁶ Cf. article Loi, p. xxx

recherche de la gloire et du pouvoir, est *tamas* (couleurs noire) la qualité de « sombre, épais », qui pousse à l'inaction, à la léthargie, à la vanité. Les aliments purs (*sātvik*), dont le lait et le riz cuit, s'opposent ainsi à ceux qui encouragent les passions 'sanguines' (*rajas*) et la léthargie, l'opacité ou la lourdeur (*tamas*). Où l'on retrouve, avec ce principe de diététique, une des voies favorites par lesquelles Gandhi envisageait la réforme intérieure indispensable à la conduite du *satyāgrahī*, le militant de la vérité⁶⁷.

Bibliographie

- Agarwal, Purushottam, *Akath kahānī prem kī. Kabīr aur unkā samay*, Delhi, Rajkamal Prakashan, 2009.
- Benveniste, Emile, *Le Vocabulaire des institutions européennes*, Paris, Minuit, 1969.
- Dara Shikoh, *Majma ul-Baharain* (« Le mélange des deux océans »), Calcutta, The Asiatic Society, 1929, Bibliotheca Indica Series n° 246 (original en persan, traduction anglaise, notes et variantes de M. Mahfuz-ul-Haq).
- Emeneau, Muray B. A & Thomas Burrow A *Dravidian Etymological Dictionary*, Oxford, Clarendon Press, 1961.
- Emeneau, Muray B., *Language and Linguistic Area, Essays*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980.
- Gandhi, M.K, *Hind Swaraj/Indian Homerule, A critical Edition by Suresh Sharma and Tridip Suhrud*, Delhi, 2010 (traduction française sous le titre *Hind Swaraj l'émancipation de l'Inde*, à paraître aux Editions Fayard)
- Granville, Austin, *The Indian Constitution, Corner Stone of the Nation*, Oxford: Oxford University Press, 1999 (2nd ed)
- Khilnani, Sunil, *The Idea of India*, Delhi, Penguin Books of India, 1998 (traduction française *L'idée de l'Inde*, Fayard, 2005).
- Kuiper, F.B. Jan, *Proto-Munda Words in Sanskrit*, Amsterdam, 1948
- Mayrofer, M. *Etymological Sanskrit Dictionary* [Kurzgefasstes etymologisches Wörterbuch des Altindischen], Heidelberg (KEWA), 1956-76.
- Nandy, Ashis, *Intimate Enemy*, Delhi, Oxford University Press, 1983 (traduction française dans la collection Les Quarante Piliers aux Editions Fayard (*L'Ennemi intime. Perte de soi et retour à soi sous le colonialisme*)).

⁶⁷ Les mots pour véritable (*asli, sahaḥ*) en tant qu'authentique, en contraste avec artificiel, truqué, imité (*naqlī, kṛtrim*), rejoignent le champ lexical de « nature » et « naturel » et sont traités à cet endroit.